



SÉANCE DU 31 MARS 2011

PROCES-VERBAL

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du jeudi 31 mars 2011

1 – Délégations de vote.	1
2 – Désignation des secrétaires de séance.	1
3 – Communications du maire.	1
➤ Compte-rendu de la Commission des dossiers métropolitains	5
4 – Décisions du Maire. Compte-rendu.	30
5 – Procès-verbal de la séance du 03 février 2011. Approbation.	32
6 – Autorisation donnée au Maire à signer les marchés.	32
7 – Groupement de commandes. Nettoyage des locaux. Définition des besoins. Convention constitutive.	32
8 – Relocalisation des services. Site Alexandre Dumas. Travaux d'aménagement. Demandes administratives.	33
9 – Réalisation liaison usine de méthanisation / chaufferie nord. Assistance Maîtrise d'ouvrage. Demande de subvention.	33
10 – Valorisation énergétique des refus combustibles. Etude de faisabilité. Demande de subvention.	34
11 – ZAC Renancourt. Réalisation d'un réseau de chaleur. Demandes de subventions.	35
12 – Subvention 2011 à diverses associations dans les quartiers. Démocratie locale.	36
13 – Construction d'une école maternelle et d'un satellite de restauration « Marcel Follet ». Subventions au titre de la PACTe et de l'ANRU.	36
14 – Extension et réhabilitation des écoles Brassens et Les Saules. Avenants aux marchés de travaux.	36
15 – Extension et réhabilitation des écoles Brassens et Les Saules. Mise en place de structures préfabriquées. Avenant n°2 au marché 200800195.	37

16 – Groupe scolaire Voltaire. Réhabilitation thermique. Plan de financement. Modification. Programme. Validation. Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.	37
17 – Indemnité de rémunération de la fonction de directeur et directrice d'école. Convention type.	38
18 – Projet éducatif global. Schéma local petite enfance. Approbation.	38
19 – Accueil d'enfants handicapés. Classe d'Intégration Scolaire (CLIS). Ecole Petit Saint-Jean. Convention.	45
20 – Projet éducatif global. Association ACOUZIC. Tribune d'expression musicale. Subvention. Convention.	46
21 – Cession de délaissé d'alignement. Parcelle sise rue d'Australie, section VP n° 415.	46
22 – Parcelle communale 2 rond point Fernand Léger, section MS n° 367. Désaffectation, déclassement et cession.	46
23 – Association la Briqueterie. Convention. Jardin au bout d'la rue.	46
24 – Cirque d'Amiens. Dénomination des squares Est : Arlette GRUSS, Ouest : Annie Fratellini.	47
25 – Groupement de commandes. Fourniture et livraison de matériaux d'extraction. Définition de besoins.	48
26 – Square ludique du vieil Etouvie. Subventions au titre de la PACTe et de l'ANRU.	48
27 – Délégation de service public. Rapport d'activités de la Société Amiénoise de Stationnement.	49
28 – Equipements de protection destinés aux personnels des EHPAD. Don à l'Etablissement Public Médico-social d'Amiens.	51
29 – Syndicat des commerçants non sédentaires. Marché de plein vent. Convention. Subvention année 2011.	51
30 – Dénomination du square rue Octave Tierce.	52
31 – Questions orales.	52
▶ Vœu – Education Nationale –Suppression de postes	

## LA SEANCE EST OUVERTE A 18H03

**M. DEMAILLY :** Je vous propose, en ce début de Conseil, d'avoir un moment de mémoire pour les anciens Conseillers Municipaux qui nous ont quittés ces dernières semaines. Je pense à Fernand HERMANT qui était Adjoint au Maire René LAMPS mais aussi à Jean-Paul DOLLÉ et Daniel RICQUART. Je vous demande une minute de silence si vous le voulez bien.

### 1 - DÉLÉGATIONS DE VOTE.

**M. DEMAILLY :** J'ai reçu un certain nombre de délégations de vote :

Lucien FONTAINE	donne pouvoir à	Serge RAÏS
Jacques GOFFINON	donne pouvoir à	Michel DOBREMELLE
Pascaline ANNOOT	donne pouvoir à	Isabelle GRAUX
Émilie THÉROUIN	donne pouvoir à	Marion LEPRESLE
Mohamed BOULAFRAD	donne pouvoir à	Cécile MARSEILLE
François COSSERAT	donne pouvoir à	Laurent BEUVAIN
Agathe DÉSERABLE	donne pouvoir à	Étienne DESJONQUÈRES
Fatiha GUELFAT	donne pouvoir à	Françoise BERGER
Marie-Hélène LUCZAK	donne pouvoir à	Guillaume BONNET
Jean-François VASSEUR	donne pouvoir à	Nathalie LAURETTE
Nedjma BEN MOKHTAR	donne pouvoir à	Brigitte FOURÉ
Isabelle GRIFFOIN	donne pouvoir à	Bernard NÉMITZ

### 2 - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

**M. DEMAILLY :** Je vous propose de désigner, en qualité de secrétaire et de secrétaire adjoint, pour cette séance : Cécile MARSEILLE et Guillaume BONNET.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### 3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

**M. DEMAILLY :** Je souhaitais vous faire un certain nombre de communications :

- J'ai reçu un vœu qui sera évoqué en fin de séance qui concerne les questions scolaires,
- Même s'il ne s'agit pas d'une compétence municipale, je crois que vous comprendrez qu'on puisse évoquer les différents aspects du projet Citadelle,
- Nous terminerons par les dossiers que gère Thierry BONTÉ au niveau de la Métropole.

## ➤ **Projet Citadelle**

**M. DEMAILLY :** Après un travail important, Amiens Métropole a souhaité rendre aux amiénois l'un de ses lieux de patrimoine. L'aménagement de la Citadelle d'AMIENS mêle de nombreux enjeux qui sont à la fois universitaires mais aussi patrimoniaux, architecturaux et urbains.



La proposition de l'équipe de Renzo Piano est apparue, aux membres du jury qui s'était réuni le 28 janvier et à moi même, comme la plus pertinente pour répondre à ces différents enjeux. Sa fonctionnalité permettra notamment un accès au plus grand nombre tout en favorisant l'implantation du programme universitaire au sein de la Citadelle elle-même. C'est par ces aspects pratiques que l'architecte, de renommée internationale, a permis de convaincre les membres du jury et donc, l'ensemble du jury, à l'unanimité, avait plébiscité ce projet.

Je rappelle par ailleurs que cette opération consiste à accueillir les UFR du pôle humanité et celle des sciences humaines dans un second temps mais permettra aussi, de réunir l'ensemble de notre Métropole, de l'unir, de faire sauter ce qu'on pourrait appeler une sorte de verrou. Donc, au-delà de l'attractivité même de l'Université, la Citadelle deviendra un véritable trait d'union entre l'ensemble des quartiers d'AMIENS qui sont environnants, que ce soit Amiens Nord, Saint Maurice, Saint Pierre, Saint Leu mais aussi l'ensemble du centre ville et, par au-delà, l'ensemble de la Métropole.



L'image que vous voyez à l'écran reflète un peu le symbole de ce projet. En effet, vu de haut, on a un peu de mal à distinguer les bâtiments puisqu'il y a une volonté de faire en sorte que ceux-ci s'organisent dans la Citadelle. Ainsi, du chemin de promenade, on obtient une vue sur un espace de qualité, un espace naturel, un espace de vie qui s'inscrit véritablement dans cette Citadelle. Tout se passe autour de la Place d'armes qui deviendra, je crois, un lieu convivial pour l'ensemble des amiénois.



Voici quelques diapositives qui vous donnent quelques idées de ce que sera, d'ici quelques années, cette Citadelle. Vous aurez d'ailleurs accès à ces images assez rapidement sur notre site.



Il s'agit maintenant de passer à une étape qui va plus directement impliquer la Métropole en particulier. Je proposerai aux amiénois et à vous tous de nous rejoindre sur la Citadelle le 05 mai, l'architecte Renzo Piano sera des nôtres mais je dois auparavant soumettre au Conseil de la Métropole du 28 avril prochain la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec Renzo Piano.

La proposition de choix appartenait au jury puis la négociation avec les deux équipes m'appartenait. Certains ont regretté que je ne puisse les consulter mais c'est la loi qui m'y obligeait, j'avais secret de négocier avec les deux équipes dans des règles qui sont bien encadrées, bien définies.

L'unanimité du jury et les discussions qu'on a pu avoir avec cette équipe me confortent dans l'idée que l'on a retenu un projet de très grande qualité qui, de notre point de vue, s'inscrit véritablement dans l'histoire de la Citadelle tout en étant également tourné vers l'avenir. Ce site va devenir un lieu de vie (où vont se retrouver les étudiants mais aussi l'ensemble de la population) et cette Place d'armes, une référence pour nous tous.

Je ne vais pas vous rappeler qui est Renzo Piano, beaucoup d'entre vous le connaissent et ont lu des articles. Simplement dire qu'il a été reconnu en France il y a déjà quelques années pour avoir été, avec un de ses collègues, le concepteur du centre Beaubourg. Depuis, il a réalisé de grandes œuvres dans le monde entier. Je citerais seulement le Centre culturel djibao à Nouméa, la tour du New-York Times et, en ce moment, il travaille également sur des projets, aussi bien à Malte qu'à New-York, pour l'Université Columbia.

Je n'en cite que quelques uns mais il suffit de regarder sa biographie pour voir qu'il est l'auteur de très grands projets et je crois pouvoir dire, pour avoir eu des témoignages en ce sens, que nombres d'amiénois sont très fiers qu'un architecte de ce renom s'intéresse à l'un de nos projets.

Je rappelle que c'est un projet qui a démarré il y a bien longtemps, que beaucoup d'élus s'y sont intéressés et nous sommes tous convaincus qu'il va apporter un plus à notre capitale régionale en la rendant attractive, de même que son Université. Dans ces années où nous devons nous tourner vers l'avenir, c'est pour nous une réelle satisfaction.

Voilà ce que je voulais dire comme point d'information. Je vois que Bernard NÉMITZ sourit, je crois que c'est une vraie joie pour nous tous ce soir de pouvoir passer à des choses plus concrètes dont on reparlera bien sûr régulièrement dans cette enceinte.

Thierry BONTE va maintenant mentionner la Commission des dossiers métropolitains avant de vous parler d'autres projets qui concernent aussi l'avenir de notre ville et la façon de la concevoir.

### ***3.1. Compte-rendu de la Commission des dossiers métropolitains.***

**M. BONTÉ :** Effectivement, juste mentionner que la Commission des dossiers métropolitains qui s'est réunie dernièrement n'a pas fait de commentaire particulier sur les dossiers qui lui ont été présentés.

#### **➤ Aménagement de l'axe Barni-Ferry**

Merci de me donner la parole pour présenter le projet d'aménagement retenu concernant l'aménagement de la rue Jules Barni et de la chaussée Jules Ferry, un axe entrant de ville particulièrement important pour Amiens et Amiens Métropole qui se caractérise par un patrimoine bâti très intéressant et, évidemment, une circulation très significative empruntée par tous les modes, une entrée de ville qui n'avait pas connu de travaux marquants depuis plusieurs dizaines d'années et qui nécessitait vraiment que l'on intervienne si l'on souhaite que cette entrée de ville soit véritablement digne du statut d'Amiens Capitale régionale.

Il s'agit d'un sujet majeur et crucial à la fois pour la Ville et pour l'attractivité de notre territoire. C'est un sujet que je qualifierais de complexe à bien des égards puisqu'il s'agit de traiter à la fois des questions d'aménagements urbains, de partage de l'espace public pour faciliter les différents usages et la pratique des différents modes et, en même temps, c'est un projet qui doit répondre à une exigence, qui était la nôtre, de faciliter les transports en commun sur l'ensemble sur l'ensemble de l'axe considéré.



Nous avons tenu compte de beaucoup d'aspects différents relevant de ce que je viens de dire et puis, évidemment, des intérêts parfois contradictoires, à la fois des riverains, des usagers des bus, des automobilistes et des commerçants qui se trouvent sur l'ensemble de l'axe.

Vous savez que ce projet a fait l'objet, en amont, d'une concertation sous la forme d'un atelier-citoyen avec environ 80 personnes qui ont participé activement et très sérieusement à ces travaux et je veux encore ici de façon un peu solennelle leur rendre hommage pour l'engagement dont elles ont fait preuve. Elles nous ont restitué 3 propositions de scénario (le 17 février lors d'une réunion publique) que chaque spectateur et chaque participant ont pu apprécier à leur juste mesure. J'y reviendrai dans un instant.

Cet axe avait fait l'objet aussi d'une approche à priori qui consistait à installer sur l'ensemble de l'axe Barni-Ferry 2 voies de circulation pour les bus, soit de façon latérale, soit de façon centrale. Il s'agissait, je le dis, d'une hypothèse à priori qui a été contestée par les expertises techniques qui ont été menées en cours de réflexion, ce qui nous a amené à laisser de côté cette option qui supprimait au minimum 300 places de stationnement et qui ne répondait pas au souhait (partagé à la fois par la collectivité et par les citoyens) de favoriser l'élargissement des trottoirs, les circulations piétonnes et puis qui compliquait singulièrement la circulation automobile ainsi que celle du bus sur l'axe et qui rendait quasi impossible pour certains riverains de pouvoir rentrer leur voiture par leur porte cochère à l'intérieur de chez eux.

Je dois dire que, face aux difficultés rencontrées et à la complexité du système que supposait cette hypothèse, nous avons donc décidé (avec d'ailleurs la majorité de l'atelier-citoyens) d'abandonner en cours de route cette hypothèse.

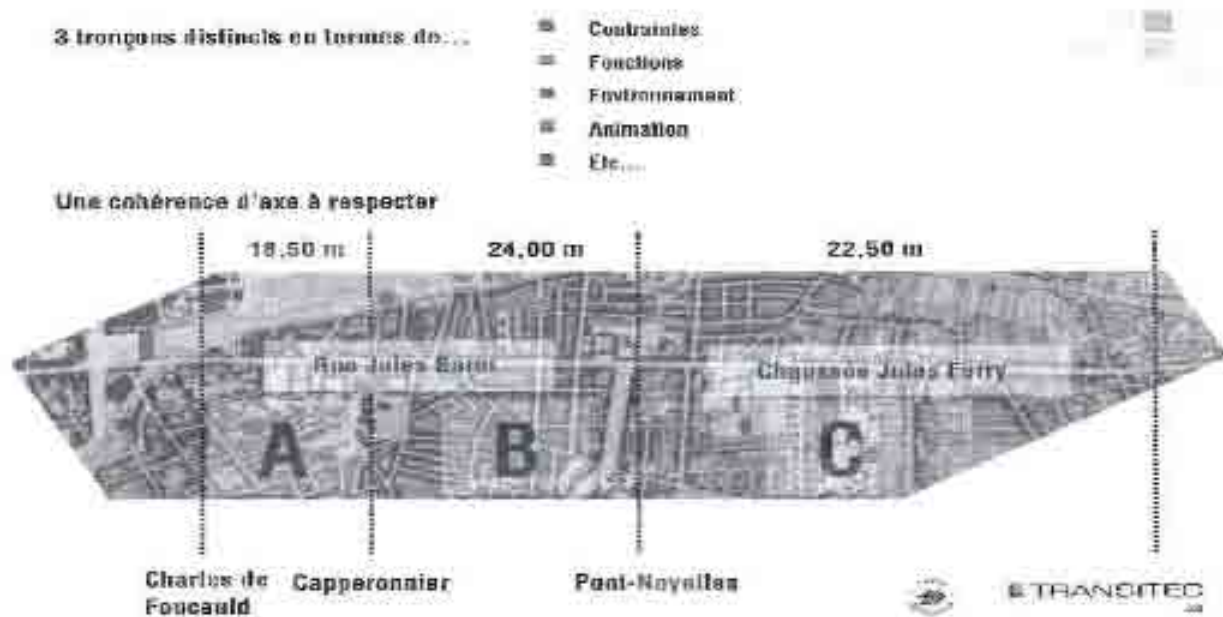
Il en restait donc 3 et je vais vous présenter le système d'aménagement que nous vous proposons qui est celui d'une voie centrale mutualisée qui va permettre par alterna aux bus montant et descendant sur cette voie de l'emprunter de sorte qu'ils pourront bénéficier d'un espace dédié qui leur permettra de ne plus être englués dans la circulation automobile.

#### Pourquoi cette option a-t-elle été choisie ?

Parce qu'il nous semble qu'elle répond correctement à la multiplicité des interrogations soulevées par le projet d'un aménagement sur l'ensemble de l'axe Barni-Ferry.

Cette solution nous permet de répondre aux exigences de partage de l'espace public, notamment d'élargir le trottoir, de faciliter les circulations piétonnes, d'aménager une voie cyclable dans les 2 sens (montant et descendant) sur une bonne partie de la chaussée, de réserver une voie dédiée aux bus de façon mutualisée au centre de la chaussée et puis de faciliter le stationnement de courte durée, la rotation de surface notamment sur la 1<sup>ère</sup> partie de l'axe qui est l'axe le plus commerçant (j'y reviendrai dans quelques instants).

La rue Jules Barni, la chaussée Jules Ferry constituent un axe qui est assez particulier puisqu'il y a une grande diversité, à la fois d'usages et d'activités sur l'ensemble de l'axe : beaucoup d'établissements scolaires, une cité administrative, beaucoup de commerces sur le 1<sup>er</sup> tronçon de l'axe (de la gare jusqu'à la rue Capperonnier et jusqu'au lycée Robert de Luzarches), beaucoup de riverains et de résidents mais plutôt sur la partie haute de l'axe et ensuite sur la chaussée Jules Ferry.



Il a fallu, évidemment, tenir compte de tous ces facteurs et de tous ces paramètres pour proposer une solution qui nous semble la plus adaptée possible à la compatibilité des différents usages, c'est pourquoi nous avons fait le choix de cet aménagement qui est organisé autour de cette voie centrale mutualisée que vous connaissez bien puisque c'est la solution qui a été mise en œuvre route d'Abbeville et qui comporte un certain nombre d'aménagements aux carrefours qui permettent à cette voie de fonctionner correctement.

Sur la rue Jules Barni et la chaussée Jules Ferry, nous allons alterner l'organisation de carrefours autour de giratoires et de certains feux sur 4 carrefours en particulier afin de pouvoir réguler la circulation automobile. Nous ne pouvons pas aménager des giratoires partout sur l'axe Barni-Ferry (même si c'est ce que nous aurions pu souhaiter au départ) car nous voulons éviter les phénomènes d'encombrement, de congestion et de remontée de file, notamment à l'approche de la gare en bas de la rue Jules Barni avant d'entrer dans la rue Charles de Foucauld et de déboucher sur le boulevard de Belfort.

Il nous faut donc évidemment réguler le rythme du trafic automobile mais, par ailleurs, nous privilégions, sur une majorité des carrefours, l'installation de giratoires qui ont fait leur preuve afin de permettre une meilleure fluidité de toute la circulation et, notamment, de la circulation automobile.

L'objectif est de faire ralentir les automobiles sur l'ensemble de l'axe avec des zones 30 sur tout ou partie de la rue Jules Barni et de dérouler l'ensemble de l'aménagement de cette voie centrale mutualisée jusqu'au bout de la rue Jules Barni et jusqu'une partie de la chaussée Jules Ferry, c'est-à-dire jusqu'après l'église St Acheul jusqu'au carrefour qui va jusqu'à la rue Giffard.

A partir de la rue Giffard, nous ne sommes plus dans cet aménagement de voie centrale mutualisée, ce qui ne veut pas dire que nous ne faisons pas d'aménagement et notamment des aménagements de priorité et de feux aux carrefours.

On fait aussi une voie cyclable marquée au sol dans le sens montant de Longueau vers le début de la chaussée Jules Ferry. Il y a donc un certain nombre d'aménagements mais nous ne reprenons pas l'ensemble de l'aménagement voie centrale mutualisée pour une raison finalement assez simple qui tient au trafic des transports en commun sur la rue Jules Barni et sur la chaussée Jules Ferry qui n'est pas du tout le même, on a 4 voies qui empruntent la rue Jules Barni et qui desservent beaucoup de pôles générateurs de flux sur l'axe avec beaucoup de dessertes qui tournent à droite vers le boulevard Pont Noyelles.

On n'est pas du tout dans cette configuration chaussée Jules Ferry avec une ligne de bus qui est beaucoup moins prise dans la congestion automobile que sur le haut de la rue Jules Barni, il était donc moins nécessaire d'intervenir pour gagner en vitesse commerciale et en fluidité.

Les aménagements que nous avons donc retenus sont une sorte de conjugaison entre les 3 options qui nous avaient été proposées par l'atelier-citoyens.

L'un d'entre eux nous proposait de ne mettre en œuvre que du service d'aide à l'exploitation à travers l'optimisation des temps de parcours et la géo-localisation des bus mais cet aspect des choses, qui est un aspect d'exploitation, fait de toute façon partie de l'option retenue je dirais quelle qu'elle soit et donc évidemment encore plus dans le cadre de cette voie mutualisée.

La 2<sup>ème</sup> option proposait de faire des aménagements de voies centrales mutualisées à l'approche des carrefours mais je dirais un peu en pointillés (donc à l'approche des carrefours puis ensuite on arrêtait, puis ensuite on recommençait, on arrêtait, etc.), système quand même très complexe à gérer, assez peu lisible et plutôt générateur de confusions pour l'ensemble des usagers et pour les conducteurs de bus également.

Donc, on a plutôt souhaité retenir une solution homogène et assez linéaire sur l'ensemble de la voie qui satisfait, à notre sens, à l'ensemble des priorités que nous nous étions fixées et qui permet de rendre compatible la multiplicité des usages sur cet axe.

Reste évidemment, à partir de là, beaucoup de choses à régler puisqu'il s'agira, notamment en matière de stationnement, de rencontrer les riverains et les commerçants pour voir comment trouver les meilleures solutions d'aménagements qui sont les plus

adaptées à leurs types d'activités et, évidemment, à la vie locale. Nous commençons à le faire et nous irons régulièrement sur le terrain avec ma collègue Valérie WADLOW pour examiner ces situations particulières.

Il faut savoir que sur la totalité de l'axe que je vous présente (un aménagement qui va donc être réalisé sur toute la chaussée Jules Barni et une toute petite partie de la chaussée Jules Ferry), nous supprimons 120 places en tout (un peu plus de 80 sur la rue Jules Barni et 35 à 40 sur la chaussée Jules Ferry) puisque nous supprimons le stationnement en épi qui est très parasitant pour la circulation en général et, évidemment, la circulation des bus en particulier et nous mettons du stationnement longitudinal sur toute cette portion excepté sur la chaussée Jules Ferry, là où nous n'intervenons pas pour instaurer cette voie centrale mutualisée.

C'est un dispositif qui nous paraissait nécessaire si nous voulions pouvoir élargir les trottoirs (tel que l'était notamment notre objectif initial) et installer la voie cyclable entre le stationnement des voitures et la chaussée. Compte tenu du fait que l'on traite de façade à façade et avec la configuration de la plate forme de voirie telle qu'elle existe, nous ne pouvions pas trouver d'autre organisation pouvant satisfaire à ces différentes priorités.

Voilà quel est l'aménagement qui doit permettre de gagner 3 minutes de temps de parcours. Sachant que le temps de parcours aujourd'hui est d'environ 10 minutes sur l'ensemble du parcours (il s'agit bien évidemment d'une moyenne puisqu'il faut trouver un équilibre entre les heures de pointe et les heures creuses), nous devrions sur cet axe être à 7 minutes de temps parcours, donc gagner 3 minutes par course, ce qui (cumulé sur l'ensemble des 4 lignes qui passent par le secteur) va nous permettre de gagner beaucoup d'heures de roulement de véhicules que nous allons pouvoir réintégrer sous forme de services supplémentaires sur l'axe Barni-Ferry mais aussi, évidemment, avec des effets sur l'ensemble du réseau qui vont nous permettre de développer la fréquence et la régularité.

Un point important quand même, nous augmentons la distance inter-station qui était d'environ 200 mètres sur la rue Jules Barni pour passer plutôt à une distance de 350 à 400 mètres parce qu'évidemment plus les distances entre les stations sont courtes, plus les arrêts et les départs de bus entravent leur progression et pénalisent la vitesse commerciale des bus.

Sur l'aménagement lui-même de la voie centrale mutualisée, puisque vous connaissez pour certains d'entre vous le système adopté route d'Abbeville, vous savez que les stations de bus (qui seront des stations à haute qualité de service) seront installées au milieu de la chaussée (et non plus sur le côté) avec des passages piétons qui vont évidemment sécuriser les traversées piétonnes. Nous avons pu constater que, là où le système avait été mis en place, il n'y avait pas de problèmes, de conflits particuliers entre les bus, les voitures, les piétons et les vélos qui auront là, de toute façon, leur voie particulière.

On a beaucoup travaillé sur ce dossier complexe, évidemment le travail n'est pas fini mais il nous semble que nous avons là une solution que je n'oserais pas qualifier d'intelligente mais qui me semble la plus adaptée en tout cas à la demande sociale et aux usages qui sont pratiqués sur la rue Jules Barni et la chaussée Jules Ferry.

Les travaux vont s'étendre dans un calendrier de fin 2011 jusqu'à l'été 2012, pas sur l'ensemble du trajet puisqu'évidemment nous allons pratiquer par tronçons et que nous allons commencer par le 1<sup>er</sup> tronçon (tronçon A), celui qui va de la gare jusqu'à la rue Capperonnier. Ensuite, nous continuerons sur le linéaire de la chaussée.

Un point important, c'est évidemment l'aménagement urbain et la volonté de créer une continuité urbaine qui fait véritablement défaut aujourd'hui entre la rue Jules Barni (et notamment le bas de la rue Jules Barni) et le centre ville. Il y a là un effet de barrière qui existe à la fin de la rue Jules Barni et qui est fortement ressenti par les commerçants qui se sentent, d'une certaine manière, rejetés du centre ville.

Il est absolument nécessaire de créer de la continuité urbaine entre cette partie de la rue et l'approche du centre ville, au-delà de la place de la gare d'autant qu'évidemment tout ce quartier gare est appelé à devenir une sorte « d'extension » du quartier centre puisqu'il s'agit d'épaissir et d'étendre le centre ville au-delà de son aire actuelle.

Sur la question du stationnement (puisque ça a beaucoup fait polémique et que ça continue, évidemment, de faire réagir), on est dans une situation assez mixte avec, sur les tronçons A et B, beaucoup d'activités commerciales. Il y a donc nécessité de traiter ce problème de stationnement en incitant au maximum à du stationnement de courte durée et à de la rotation de surface et éviter ainsi que le phénomène des voitures ventouses (qui restent toute la journée ou plusieurs jours) ne perdure par la mise en place de dispositifs, soit de dépose minute, soit de courte durée, qui permettent aux personnes qui le souhaitent de s'arrêter rapidement face aux petits commerces qui se trouvent en bas de la rue pour faire une course assez brève et repartir ensuite.

On est dans une configuration un peu différente sur le haut de la rue Jules Barni et le début de la chaussée Jules Ferry puisqu'on est dans une configuration où il y a davantage de résidents et de riverains et où il va falloir trouver un système de stationnement qui privilégie ces derniers.

On va sans doute trouver une formule un peu mixte entre le stationnement courte durée et du stationnement longue durée (pourquoi pas du stationnement résidentiel sur cette partie là).

Voilà l'essentiel du système qui a été retenu et qui, encore une fois, me semble réfléchi et qui nous semble tenir compte, de la façon la plus rationnelle possible, de la complexité d'un axe qui n'est pas facile à gérer et à transformer mais qui devrait permettre à Amiens et Amiens Métropole d'avoir une entrée de ville qui sera vraiment digne de la capitale régionale.

M. DEMAILLY : Merci Monsieur BONTÉ. Même si c'est une information, je souhaite que vous puissiez réagir.

#### INTERVENTIONS :

M. THOREL : Je vais tout d'abord revenir sur le point de la Citadelle pour dire que si vous exprimiez votre joie, elle fait la nôtre aussi, non seulement sur le fait que ce soit un projet urbain important qui va déverrouiller un espace ville et requalifier l'ensemble de l'espace Nord et aussi par le choix de Renzo Piano qui donne le sentiment de respecter une esthétique générale mais également le caractère végétal.

L'option qui a été choisie (et je trouve qu'elle est très heureuse) est celle de requalification sociale, de requalification urbaine, de requalification du quartier Amiens Nord et de requalification universitaire (puisque là aussi je pense qu'on peut en attendre un élan assez important).

Je dirais donc que c'est une reconquête d'un espace ville qui me semble essentielle pour l'avenir, que ce soit au niveau universitaire, social, sportif, culturel, etc. et je pense qu'il y a là des perspectives assez inouïes et exceptionnelles qui, dans une atmosphère qui n'est pas facile aujourd'hui en France, donne le sentiment d'une lueur, non seulement d'espoir mais aussi de quelque chose qui soit vivifiant sur le plan économique.

Il s'agit donc d'un soutien complet et l'on sera heureux de participer, le 05 mai, à cette journée découverte.

Concernant la rue Jules Barni, ça ne nous pose aucun problème de savoir qu'il puisse y avoir là aussi une requalification urbaine. De ce point de vue, il nous semble qu'il y a tout à gagner sur le plan de la qualité de vie centrale ou extra-centrale.

Quand on nous fait apparaître (et pour moi ce n'est pas un sujet de polémiques) qu'on pourrait gagner 3 minutes sur le parcours, ça ne me semble pas être l'argument important car si l'on ramène les 3 minutes au coût, ça ferait quand même cher de la seconde. La requalification urbaine par elle-même, ça suffit.

Reste le point d'interrogation soulevé par Thierry BONTÉ qui est celui de ces appréhensions fortement marquées sur le plan du parking et une suggestion que l'on avait avancée, en attendant le devenir (peut être plus lointain) de la caserne Dejean, d'avoir une proposition, qui serait alternative et provisoire, de faciliter un stationnement parking sur une emprise qui pourrait être facilement définie, limitée et sécurisée à l'intérieur de la caserne Dejean en attendant de pouvoir apprécier l'ensemble des problématiques de stationnement qui peuvent se poser et qui aujourd'hui, reconnaissons le, est le point angoissant.

Il serait dommage que l'angoisse du stationnement estompe la requalification générale de l'espace Jules Barni.

Voilà simplement la considération que l'on pourrait porter sur ce point.

Si vous le permettez parce que c'est un autre projet qui est important et vous avez ouvert l'espace de paroles. Je vais essayer de le faire en termes très mesurés. Une minute de silence ne pouvait pas faire non plus le silence sur un autre élément de restructuration importante qui est la plus grande école que gère la municipalité (1200 élèves, dans toute la gamme des disciplines, qui vont de la maternelle jusqu'à l'Universitaire, voire Master), je pense au Conservatoire.

Il n'est pas possible de faire le silence sur le Conservatoire et d'essayer de comprendre les raisons pour lesquelles ce que je vais qualifier d'acharnement administratif ou politique sur un remaniement culturel...

**M. DEMAILLY :** S'il vous plaît. Il n'y a normalement pas de discussions sur les points d'information, j'ai ouvert le débat mais on a déjà échangé sur ce sujet.

**M. THOREL :** Non, on n'a pas échangé Monsieur. Une minute de silence ne fait pas le silence sur un traumatisme qui est vécu quand même très fortement au niveau du Conservatoire.

**M. DEMAILLY :** Cette question doit être gérée dans le respect de l'ensemble des personnes et si vous voulez que l'on ait un débat sur ce point. Il serait peut être utile que l'on se rencontre et que l'on puisse échanger afin d'éviter que chacun profère des informations, voire de la diffamation comme j'ai pu en entendre sur des ondes. Véritablement, je crois qu'il est préférable de ne pas aller au-delà de ces propos sur cette question. Le débat est donc ouvert sur les points d'information, je ne souhaite pas que l'on ait des dérives qui seraient préjudiciables au bon déroulement de cette soirée.

**M. THOREL :** Je vais me taire mais je sais être responsable de mes propos, ils sont mesurés : destitutions, maladies longue durée, ça fait quand même beaucoup.

**M. DEMAILLY :** Mes prédécesseurs ont toujours fait respecter l'ordre du jour et le fait de ne pas parler « de tout ». Ce dossier est grave, chacun s'est déjà exprimé, on connaît la difficulté de gérer cette situation et je ne crois pas que vous puissiez utiliser le débat sur la rue Jules Barni pour traiter ce sujet.

Madame FOURÉ, vous aviez demandé la parole sur ce dossier, je vous en prie.

**MME FOURÉ :** Oui Monsieur le Maire mais permettez moi de vous dire que les propos que vient de tenir Fred THOREL démontrent à l'évidence qu'il y a un certain nombre de

sujets qui, certes, ne sont pas nécessairement de la compétence de la ville mais qui devraient...

**M. DEMAILLY :** Madame FOURÉ, je fais de nouveau rappel à l'ordre. Véritablement et parce que je m'y étais engagé, j'ai souhaité ouvrir un débat mais si vous souhaitez polémiquer sur ce point, je vais vous proposer une réunion des groupes et je vais vous expliquer un certain nombre de choses qui étaient les dysfonctionnements graves d'un certain nombre de structures dont vous aviez la responsabilité.

**M. THOREL :** Alors là c'est trop facile ! Un Conservatoire qui marchait très bien et qui était exemplaire sur le plan national !

**M. DEMAILLY :** Si vous souhaitez poser des questions sur ce sujet, nous y répondrons, si vous souhaitez avoir des informations, je suis prêt, avec Alain DAVID, à vous accueillir dans mon bureau quand vous voudrez, nous vous expliquerons ces dossiers dans les détails, simplement je ne crois pas qu'un déballage public sur un certain nombre de choses soit souhaitable. Je vous adresse donc, comme le faisait mon prédécesseur, un rappel au règlement. Il ne faut évoquer que les points qui sont à l'ordre du jour. Je vous rappelle que c'était ma volonté de permettre un débat ici pour recueillir votre réaction sur les dossiers. Il est trop facile de fuir des dossiers importants pour parler de choses dont les responsabilités sont largement les vôtres.

Revenons à ce dossier puisque, sur ce dossier aussi Madame FOURÉ, vous vous êtes engagée, en votre temps, dans le cadre d'un PDU, à aménager cette voie et vous ne l'avez pas fait. Nous, nous mettons véritablement en place un plan de déplacements urbains qui tient compte des priorités que vous avez-vous-même dégagées lorsque vous avez adopté le PDU. Je serais donc très heureux de vous entendre sur ce dossier.

**MME FOURÉ :** Vous ne m'avez pas laissé terminer la phrase que j'avais commencée, qui n'était pas polémique du tout et qui consistait à dire qu'il était important qu'en cette enceinte ou ailleurs certains sujets soient abordés entre nous et je ne peux que regretter qu'il n'y ait plus jamais, comme c'était le cas par le passé, de réunions avec les Présidents de groupes pour déterminer les sujets sur lesquels on allait travailler en Conseil Municipal indépendamment des sujets qui sont légalement à l'ordre du jour parce qu'ils sont de la compétence du Conseil Municipal. Voilà ce que je voulais dire tout simplement et je pense que ce n'est pas polémique du tout.

**M. DEMAILLY :** Madame FOURÉ, j'ai été Président de groupe pendant quelques années et je n'ai jamais participé à aucune réunion telle que vous l'évoquez. Vous n'établissiez donc pas l'ordre du jour avec les Présidents de groupe. Gilles DE ROBIEN établissait l'ordre du jour et « serrait » bien les questions et, à chaque intervention sur une question



qui n'était pas à l'ordre du jour, me rappelait à l'ordre. J'ai vécu ça pendant des années, je n'ai pas donc pas de leçon de démocratie à recevoir de votre part.

Maintenant, alors que ce n'est pas un point à l'ordre du jour, je vous demande votre avis sur un dossier extrêmement important pour notre ville.

**MME FOURÉ :** Si vous vous sentez piqué par ce que je dis, je suis désolée, ce n'était pas dans ce but que je le faisais et je vous garantis qu'il y avait des réunions avec les Présidents de groupe, je l'ai fait pendant des années, voilà ce que je voulais dire.

Donc, pour en revenir à l'axe Barni-Ferry, je voudrais faire tout d'abord quelques remarques de forme si vous le permettez.

Je constate que vous avez décalé le Conseil Municipal d'une semaine alors peut être ai-je là l'esprit un peu mal tourné pour penser que, peut être, le point qui devait venir aujourd'hui n'y est pas totalement étranger. D'ailleurs, le dossier n'est pas passé en Commission, il arrive directement pour information au Conseil Municipal, il ne fait pas l'objet d'une délibération, je ne peux pas manquer d'y trouver des arrière-pensées.

Lorsque, le 17 février, les ateliers se sont réunis et ont fait le compte rendu, vous vous étiez engagé à rencontrer de nouveau les personnes qui avaient travaillé dans ces ateliers pour leur présenter le projet donc je voulais vous demander quand vous comptiez le faire puisqu'apparemment il y a des questions de délais qui sont importantes dans ce dossier et que vous voulez le mettre en œuvre rapidement.

Dernière remarque de forme, je m'étonne que ce soit le Courrier Picard qui ait eu la « Une » de l'information sur ce projet, bien entendu ça me semble naturel que la presse soit informée en temps et heure mais que la presse soit informée avant même les élus, ça m'a paru un peu étonnant dans la forme.

Maintenant, je vais venir sur le fond. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de Monsieur BONTÉ et quand il dit que l'axe Barni-Ferry mérite une attention particulière, je le rejoins totalement bien entendu.

Ce que je voudrais faire observer, c'est que l'on nous avait dit, dans un 1<sup>er</sup> temps, que ce qui justifiait l'aménagement de cet axe, c'était la vitesse de circulation des bus, que les bus étaient embarqués dans une circulation excessive et qu'il fallait donc gagner en rapidité. Je me souviens que les documents qui avaient été mis dans les boîtes aux lettres des habitants (pour leur demander d'assister aux ateliers) portaient cet argument comme étant l'argument majeur de ce réaménagement.

Je constate, en écoutant les propos de Monsieur BONTÉ, que cet argument vient maintenant presque en dernier. Vous en avez parlé en conclusion en disant qu'on gagnerait probablement 3 minutes et mon collègue, Fred THOREL, à juste titre, a dit que s'il n'y avait que cet argument là, ça ferait en effet assez cher de la minute gagnée, encore que je doute même des 3 minutes gagnées parce que toutes les expériences qui

ont été menées sur le terrain démontrent que ce qui manque le plus sur cet axe, c'est le cadencement des autobus plus que leur rapidité parce qu'en fait, il n'y a jamais vraiment de bouchons sur cet axe et d'un arrêt à l'arrêt suivant, il y a toujours le même temps de passage quels que soient les jours, quelles que soient les heures, c'est donc véritablement le cadencement qui paraît important. Je tenais à insister sur ce point.

Concernant le stationnement, bien sûr c'est le problème majeur qui va rester en suspens, j'ai bien entendu que vous comptiez continuer à travailler sur ce sujet pendant les jours et mois qui viennent, j'entends bien mais, néanmoins, dans une autre réunion, vous avez dit qu'il fallait engager les budgets avant la fin de l'année pour bénéficier de subventionnement du Conseil Régional donc je me demande comment vous allez arriver à coordonner ces réunions de concertation avec l'avancement du dossier.

Je voudrais faire observer aussi que le stationnement qui est en épi n'est, à ma connaissance, pas accidentogène sur cet axe là, il n'y a même pas d'accrochages, j'en ai discuté avec énormément de personnes qui habitent sur le secteur ou de commerçants qui travaillent là bas, il y a des ralentissements, c'est vrai mais ce n'est pas accidentogène, il n'y a ni accidents matériels ni corporels sur cet axe et, évidemment, c'est heureux. Si le stationnement en épi ralentit le flux de circulation des voitures, il me semble qu'au contraire c'est plutôt positif pour éviter justement toutes difficultés.

J'ai un petit peu de mal à voir comment vous allez régler le problème de ce stationnement. Vous avez dit que 120 places allaient être supprimées sur la partie basse de la rue donc ce sont non seulement les habitants de la rue Jules Barni et de la chaussée Jules Ferry qui ont des craintes mais ce sont également les habitants des rues adjacentes parce qu'elles sont déjà très largement chargées et le stationnement y est déjà très difficile, ça pose donc d'énormes problèmes.

Pour conclure, j'avoue que je ne comprends pas bien quel est l'objectif de votre aménagement ou, en tout cas, vous ne l'avez pas dit d'entrée de jeu. Si c'est le réaménagement d'un axe qui mérite une attention particulière parce que c'est une entrée de ville, je peux tout à fait concevoir la démarche mais là, vous commencez par dire que c'est pour accélérer la circulation des autobus, ensuite que c'est pour élargir les trottoirs donc j'y perds mon latin, je voudrais savoir quel est véritablement votre but ? Est-ce que c'est chasser les voitures de la ville ? Vous avez bien entendu le droit de prendre toutes les positions possibles et imaginables mais, au moins Monsieur le Maire, dites-le d'entrée de jeu pour que les choses soient claires. C'est ça dont nous avons besoin pour que nous nous y retrouvions.

*Monsieur le Maire donne la parole à Thierry BONTE.*

**M. BONTÉ :** Madame FOURÉ, ne faisons rien, vous serez contente ! Vous avez été pendant toute votre campagne dernièrement et pendant tout le temps du débat public (occasionné justement par la proposition que nous faisons) et lors du lancement de

l'atelier citoyen « une » chante de l'immobilité durable. Vous êtes l'incarnation même de cette politique et vous êtes en train de nous dire « Je ne comprends pas ce que vous faites ». Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et il me semble que j'ai dit, dès le départ, quels étaient les différents objectifs et quelles étaient les priorités que nous poursuivions dans cet aménagement.

Oui, il s'agit de rendre compatibles et faciles les différents modes d'usage de circulation, qu'on soit piéton, cycliste, j'oserais même dire automobiliste à votre grande surprise, et usager des transports en commun en privilégiant les transports en commun qui sont, sur une partie de l'axe Barni, entravés dans la circulation automobile.

Du même coup, nous changeons l'aspect de cette entrée de ville qui en a bien besoin et c'est toute la question de l'aménagement urbain et les deux choses vont évidemment ensemble, on ne s'occupe pas seulement des transports, on transforme aussi la ville quand on s'occupe des déplacements, on refait de la ville quand on modifie les modes de déplacements et quand on modifie justement les aménagements qui permettent à tous les usages de mieux vivre ensemble. C'est évidemment ça notre objectif, je ne comprends pas que vous ne l'ayez pas compris.

Vous nous dites, et Monsieur THOREL le dit volontiers : « 3 minutes, ça ne sert à rien ». On a entendu le même discours sur la route d'Abbeville et qu'est-ce qu'on ne nous avait pas annoncé déjà comme catastrophes sur cette route d'Abbeville ! 3 minutes par course, alors qu'il y a 4 dessertes sur l'axe Ferry, multipliées par les dizaines de bus qui passent chaque jour sur cet axe là, faites une opération de multiplication, multipliez le nombre de minutes gagnées par le nombre de courses réalisées, cela représente plusieurs heures par jour que nous pouvons évidemment réinvestir dans le réseau pour permettre une meilleure qualité de service, gagner en fréquence, en régularité et, peut être, mettre en place effectivement le cadencement que vous appelez de vos vœux car bien évidemment c'est ça l'objectif, c'est de faire en sorte que les bus passent de façon beaucoup plus rapide, beaucoup plus fréquente de façon à attirer davantage d'usagers.

Vous faites un point d'honneur à défendre le stationnement en épi. J'en suis désolé mais vous avez passé votre temps à dénoncer, et la démarche, et le projet qui était envisagé. Les constatations qui ont été faites sur le terrain font que oui le stationnement en épi entrave la circulation automobile, la circulation des bus et qu'à certains endroits il n'y a pas de places suffisantes pour permettre aux voitures de se garer en épi, qui mordent donc sur le trottoir et qui empêchent la bonne circulation des piétons. C'est l'une des raisons pour laquelle on a choisi le stationnement longitudinal, pour faire en sorte que les circulations piétonnes soient facilitées. Je vous rappelle que, sur cet axe, il y a 6 000 élèves de différents niveaux qui fréquentent les différents établissements scolaires et beaucoup de flux piétonnier le long de la rue Jules Barni et de la chaussée Jules Ferry, il est donc nécessaire de donner davantage d'espace à ces personnes et permettre aussi aux personnes à mobilité réduite, aux mamans et aux papas avec poussette, de pouvoir emprunter l'axe considéré et d'être tranquilles. Ces aménagements doivent permettre le partage de l'espace public, la pacification de la circulation (puisque on va être en zone 30 sur une grande partie de l'axe) et donc faciliter le mieux vivre ensemble sur l'ensemble de l'axe considéré.

Quand même, Monsieur le Maire l'a dit, c'est un peu fort de vous avoir entendue à tout moment critiquer la démarche et les options proposées alors même que nous ne faisons qu'appliquer le PDU que vous avez fait voter en 2002 et qui comportait l'aménagement d'un TCSP sur l'axe Est-Ouest reprenant le tracé de la ligne 1 (incluant donc l'axe Barni-Ferry) et je ne fais, dans ce qui est projeté, que reprendre textuellement le PDU qui a été adopté en 2002.

Il faut savoir ce que vous voulez ! Vous faites voter des textes et appliquer des PDU que vous ne mettez pas en œuvre. Nous, on met en œuvre un certain nombre de choses qui nous paraissent aller dans le sens de la mobilité durable parce que c'est un engagement que nous avons pris, parce que c'est une priorité forte. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui concoure évidemment à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à faire en sorte de limiter la congestion automobile dans les villes, c'est une évidence mais il y a en plus pour nous, je dois le dire, une question économique, sociale qui vise à développer les transports en commun pour permettre à une majorité de la population de pouvoir les emprunter, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous voulons être plus attractifs en matière de transport en commun, nous faisons donc en sorte de faire des investissements pour favoriser le développement de ces transports en commun et les rendre plus attractifs demain qu'aujourd'hui.

C'est un engagement que nous avons pris, nous prenons les décisions qui vont avec et nous nous saisissons de cette question pour transformer la ville en faisant les aménagements urbains qui sont nécessaires afin de rendre plus agréable cette entrée de ville qui, je le dis, aujourd'hui n'est pas digne d'une capitale régionale comme Amiens. La rue Jules Barni n'est pas agréable, elle mérite d'être mieux qualifiée et que soient mis en valeur le bâti et le patrimoine qui se trouvent le long de cette rue et qui, aujourd'hui, souffrent justement d'un environnement qui n'est pas un environnement positif.

Voilà, je voulais évidemment répondre à un certain nombre d'arguments qui ont été, à longueur d'articles, développés et qui ne me semblent pas correspondre à la réalité.

Sur l'atelier citoyen, nous avons pris l'engagement de revenir vers les participants de l'atelier citoyen, je n'ai pas la date en tête aujourd'hui mais la date a été fixée de sorte que nous retournions vers eux pour leur faire une restitution et pour leur expliquer très précisément pourquoi nous avons retenu ce choix et comment nous avons pris en compte un certain nombre de remarques et d'observations qui ont été faites par les personnes qui ont participé très activement à cet atelier citoyen.

Voilà, je crois que c'est extrêmement clair et au fond assez simple donc il ne s'agit pas de faire du catastrophisme, de vouloir inquiéter tout le monde en disant « C'est terrible, on va supprimer quelques dizaines de places de stationnement ». Vous savez que, sur le bas de la rue Jules Barni, il y a aujourd'hui beaucoup de stationnements qui sont des places ventouses, où les voitures restent toute la journée voire plusieurs jours. La demande des commerçants que nous avons rencontrés, c'est de leur permettre de bénéficier de stationnements de courte durée, c'est ce que nous allons faire et je vous le disais tout à l'heure, nous allons trouver des solutions pour permettre aux habitants et

aux résidents du reste de la rue Jules Barni d'avoir une solution de stationnement qui corresponde à leur demande et à leurs besoins.

Le sujet est effectivement assez complexe parce qu'on voit bien que c'est un axe qui regroupe un tas d'activités et d'usages, il me semble que nous avons fait l'effort de trouver des solutions adaptées aux problèmes qui nous étaient posés.

**M. DEMAILLY :** Merci. Il y a plusieurs demandes d'intervention, je rappelle une énième fois qu'il s'agit d'une volonté de notre part de pouvoir débattre sur ce sujet alors qu'il n'y a bien entendu aucune obligation puisque les crédits sont de la Métropole, qu'en plus ils ont été votés, il s'agit donc simplement d'éléments d'information pour permettre que chacun s'exprime et aussi que chacun soit face à ses contradictions.

Madame FOURÉ, concernant le report du Conseil Municipal, un peu dans le souci de ne pas perturber une campagne électorale, peut être que les résultats auraient pu être inversés si nous avions pu démontrer, dans cette assemblée, vos contradictions et le non respect de vos engagements donc remerciez moi... peut-être... enfin d'autres ne me remerciaient pas... En tout cas, moi j'avais proposé de mener un débat vous permettant de faire face à vos contradictions.

Sur la caserne Dejean, permettez moi aussi Monsieur THOREL, de dire que, si à un moment donné, on a souhaité, avec Valérie WADLOW, faire en sorte d'arrêter toute décision ou recours devant tel ou tel tribunal, c'est parce que je souhaite que le projet se réalise rapidement et j'attends, dans les mois qui viennent, qu'il y ait un permis de construire en espérant que d'ici 2 ou 3 ans, ce projet sera réalisé car il y va aussi de la requalification de l'ensemble de cette entrée de ville. Je souhaite que les projets se développent et nous ne ferons que favoriser la réalisation de celui-ci.

Je reprendrai simplement en 2 phrases ce qu'a dit Monsieur BONTÉ, il est évident qu'on a une politique, on a tenu un discours (pendant le débat démocratique il y a 3 ans) qu'il faut du temps pour travailler, réfléchir, dialoguer. C'est encore plus vrai maintenant qu'il y a 3 ans et depuis qu'il y a eu Grenelle. Si vous aviez déjà écrit en 2002 qu'il fallait un TCSP sur cet axe, c'est encore beaucoup plus vrai depuis le Grenelle et ce n'est pas aujourd'hui que les citoyens vont me démentir, quand on voit le coût de l'essence ou du gasoil, quand on voit les efforts que nous avons tous à faire pour rejeter moins de CO2, il est encore plus important de prendre des décisions qui préparent l'avenir, à la fois sur le plan économique mais aussi sur le respect de l'avenir de la planète et de nos concitoyens et de l'avenir de la nouvelle génération.

Cette logique là, Madame FOURÉ, elle est globale, nous aménageons la ville pour que, partout, on favorise le transport en commun, pour permettre aux gens de consacrer moins de budget dans les déplacements et les transports collectifs sont une réponse qu'il nous faut améliorer, que vous avez mal traitée (dans tous les sens du terme, en 2 mots et en 1 seul mot) pendant 2 décennies. Je crois que les électeurs vous l'ont rappelé il y a 3 ans, chacun jugera aussi dans quelques temps.

Toujours dans la même logique, je souhaitais que Thierry BONTÉ parle aussi du projet d'aménagement du centre ville qui vise également à améliorer les déplacements ainsi que l'attractivité de notre ville. Vous pourrez intervenir après.

#### ➤ Aménagement de l'axe centre-ville

**M. BONTÉ :** Merci Monsieur le Maire. Il s'agit donc des solutions d'aménagements retenus sur l'axe Beauvais-Duméril-Jacobins qui a fait l'objet de beaucoup de discussions croisées, notamment avec les commerçants avec lesquels nous discutons très régulièrement des aménagements pour développer l'attractivité du centre ville et c'est bien cela l'objectif, renforcer l'attractivité du centre ville en améliorant le cadre de vie de cet axe qui, vous en conviendrez (notamment sur la partie Duméril-Jacobins mais surtout Jacobins), mérite d'être qualifié d'une meilleure manière et qui n'est pas une rue très agréable à emprunter alors qu'il s'agit d'un axe commerçant important.

La raison générale d'aménagement de cet axe, c'est évidemment d'étendre là encore le centre ville qui, trop souvent, se réduit à l'axe piétonnier qui est un axe très important à Amiens et, en dehors de cet axe piétonnier, alors qu'il y a des rues adjacentes et parallèles qui sont très commerçantes, les conditions ne sont pas réunies en termes d'aménagements pour permettre là encore finalement aux piétons de circuler facilement et à tous les usages de pouvoir se déployer sereinement.

C'est donc l'objectif que nous poursuivons à travers les aménagements prévus sur Beauvais-Duméril-Jacobins avec la volonté, bien entendu, de faire respecter la zone 30 sur l'ensemble de l'axe et même au-delà puisque nous ferons aussi respecter une zone 30 sur la rue des Otages.

#### De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de faire des aménagements de plateaux piétonniers ou semi-piétonniers, de rétrécir la chaussée par endroit pour élargir là encore les trottoirs, de mieux rendre lisible la voie dédiée aux bus qui, aujourd'hui, n'est pas respectée comme elle devrait l'être et qui est empruntée par à peu près tout le monde et puis d'éviter les phénomènes de parasitages représentés par des livraisons un peu anarchiques en organisant sur l'ensemble du parcours des places de livraisons qui manquent aujourd'hui et aussi des places dédiées à du dépôt minute et, évidemment, aux personnes à mobilité réduite.

Vous voyez 3 photos qui illustrent la situation actuelle avec une chaussée qui est surdimensionnée sur la rue de Beauvais, des problèmes de conflits entre les voitures et les camions rue Duméril et rue des Jacobins et, sur la 3<sup>ème</sup> photo, l'amorce de ce qu'on peut voir de la rue des Jacobins (derrière les Nouvelles Galeries) qui, là aussi, trop souvent, est encombrée et rend difficile la circulation des automobiles et des bus.



Il s'agit de traiter l'ensemble de cet axe avec une attention toute particulière concernant la traversée de la place Gambetta vers la rue de la République. On pourra en parler dans quelques instants, on va faire quelques réglages supplémentaires de phasage de feux (mais je ne vais pas rentrer dans le détail) essentiellement au carrefour Beauvais pour permettre aux bus de passer un peu plus facilement et d'avoir un peu de priorité mais les aménagements essentiels qu'on va vous montrer sont les suivants :

#### La rue de Beauvais et le croisement avec la rue Henri Barbusse et la rue des Cordeliers

Il s'agit là de réaliser un plateau qui doit faciliter les traversées piétonnes. On sait qu'il y a souvent des conflits entre les traversées des voitures et les piétons qui ne trouvent pas tout à fait leur place pour traverser à cet endroit. Il nous faut donc conforter la sécurité des piétons ici, c'est ce que nous allons faire par l'installation d'une plate-forme de pavés résine (si vous voulez des détails techniques, on pourra vous en donner).

Par ailleurs, sur l'ensemble de l'axe, nous commencerons à matérialiser en rouge la voie bus pour qu'elle soit bien identifiée et respectée par les automobilistes qui auront interdiction de rouler sur cette voie. Pour les en dissuader, nous ferons aussi une petite séparation de pavés entre la voie dédiée aux bus et la voie automobile afin que la confusion ne puisse pas avoir lieu entre les automobilistes et les chauffeurs de bus qui rouleront sur leur voie dédiée.

Nous profiterons des aménagements prévus pour créer un peu de stationnement, et notamment 2 places de dépose minute avec des dispositifs automatiques que nous allons expérimenter pour la 1<sup>ère</sup> fois à Amiens. On va les tester et voir ce que cela donne pour pouvoir éventuellement les dupliquer ensuite. On va donc recréer des places de stationnement et l'on va créer de grandes places de livraisons pour éviter les phénomènes (que je qualifiais tout à l'heure d'anarchiques) de livraisons sur une partie de la rue considérée.



Un peu plus loin, nous supprimons une voie rue de Beauvais mais cette voie est la voie d'accès au parking de l'Hôtel de Ville (qui assure le tourne-à-gauche vers le parking souterrain), qui ne sert pas à grand-chose, qui sert surtout en fait à des automobilistes qui viennent faire leurs courses rapidement de mettre leurs warning et d'encombrer un peu la circulation. Nous supprimons donc une voie pour élargir le trottoir (les places de stationnement dont je vous parlais seront créées) pour donner du confort d'usage aux piétons qui viendraient se promener dans le secteur et aux commerçants attenants.

On continue ensuite sur 2 voies avec la création de zones de dépose-minute, de places de livraisons et des emplacements pour les personnes à mobilité réduite, pour les deux-roues motorisées et pour les vélos.





Le principal point noir que nous avons à solutionner est la traversée entre la place Gambetta et la rue de la République (qui est la cause aujourd'hui de conflits entre les voitures et les bus). On a donc considéré le problème avec beaucoup d'attention en se demandant comment nous pouvions résoudre utilement ces phénomènes de conflits et nous avons décidé de réduire sur une voie le passage en donnant la priorité aux bus. Donc, les voitures seront averties de l'arrivée d'un bus, devront le laisser passer, après quoi elles pourront se remettre dans cette voie pour éventuellement aller tout droit ou tourner à droite.

Quel est l'avantage de ce système ?

Il permet d'installer ce qui est qualifié, de façon réglementaire, de zone tranquille et permet donc de limiter à 20 km/h la vitesse des automobilistes sur le secteur de ce qui va devenir une sorte de placette (entre Gambetta et la rue de la République) et va encore permettre aux piétons de traverser très facilement sans avoir à attendre et à faire attention aux passages des automobilistes car ceux-ci seront considérablement ralentis dans leur vitesse et, là encore, c'était une demande forte des commerçants de voir sur l'ensemble de l'axe la vitesse ralentie des automobilistes qui, aujourd'hui, roulent trop vite.



Voilà le dispositif proposé avec un bus qui lui continuera sa course sur son unique voie au bout de cette rue et à l'entrée des Jacobins. Jusqu'à l'abri bus les voitures seront derrière lui avant de reprendre une configuration que je qualifierais de normale avec 2 voies, l'une dédiée aux bus (toujours la même) et une autre dédiée aux automobiles et toujours la volonté de mettre en place des emplacements livraisons là où ça nous paraît le plus judicieux pour faciliter l'activité des commerces.



On continue à déployer ce système de traversée piétonne pour sécuriser les personnes dans leur progression et dans la traversée de la rue, on élargit des trottoirs là où c'est possible et notamment sur une bonne partie de la rue Dumeril et on continue donc à installer des zones de dépose-minute, des places de livraisons et des emplacements pour les personnes à mobilité réduite.

Vous voyez sur cette diapositive à quoi le lieu pourrait ressembler lorsque les travaux seront terminés à la fin de l'été de cette année.



On arrive un peu plus loin dans l'espace constitué par la rue Allard, la rue Émile Zola et la rue Marotte. Là encore, on a ce dispositif et la double voie jusqu'au bout de la rue des Jacobins. C'est ici bien sûr que nous avons essentiellement un impact sur le stationnement puisque, sur l'ensemble de l'axe, on supprime un peu plus de 25 places de stationnement et que l'impact sur le stationnement se fait surtout ressentir ici. Il est compensé par une meilleure distribution des places de livraisons et par des zones de dépose-minute qui vont être distribuées sur l'ensemble de l'axe Beauvais-Duméril-Jacobins.

On revient ensuite à un dispositif une voie tout à fait au bout de la rue des Jacobins donc le système de 2 voies se termine et le bus retrouve son arrêt, il arrive donc en tête de file au carrefour et ensuite il s'engage dans la rue des Otages dont je vous ai dit qu'elle serait également aménagée à 30.

Voilà pour le principe général d'organisation de cet axe de centre ville dont on espère bien évidemment qu'il rendra plus agréable la rue de Beauvais, la rue Duméril et la rue des Jacobins et qu'il engagera davantage de personnes à les emprunter pour aller se promener, pour faire des courses.

Voilà le système que nous mettrons en place après des travaux qui interviendront à partir d'avril, de façon ponctuelle, jusqu'à la fin de l'été.

Il y a quand même un aménagement relativement important qui est connexe de ce choix d'aménagement fait dans le centre ville qui est de faire deux pistes cyclables rue de la République, l'une dans un sens descendant, l'autre dans un sens montant : dans un sens montant à partir du centre ville jusqu'à la place du Cirque et dans le sens descendant, une autre voie cyclable. Nous supprimons une voie de circulation (il y a d'ailleurs beaucoup de confusion d'ailleurs aujourd'hui, on ne sait pas trop où se positionner quand on est en voiture) et on maintient la double voie de circulation mais juste à l'approche du carrefour, on permet donc au vélo de rouler de façon sécurisée en latéral, une fois dans le sens qui va donc en montant du centre ville vers le Sud et une fois en contresens du Sud vers le Nord.



On en profite pour élargir les trottoirs sur cette portion, on est devant le Musée et la bibliothèque et il y a là des poteaux, etc. qui entravent beaucoup les piétons dans leur progression, non seulement les personnes à mobilité réduite mais aussi nombre de personnes qui ont du mal à progresser facilement sur le trottoir donc on en profite pour élargir tous ces trottoirs.

On arrive au bout de la rue de la République où on va retrouver le fonctionnement actuel et on arrivera donc sur le plateau piétonnier que je vous ai décrit il y a quelques instants.

Voilà pour l'ensemble de cet aménagement qui a fait l'objet de beaucoup de discussions et de travaux, qui nous semble là encore être un aménagement plutôt équilibré, qui tient compte des demandes des riverains et des commerçants. Les services techniques, nous-mêmes et un certain nombre d'associations avons activement travaillé à la conception de cet aménagement dont on espère qu'il donnera de l'oxygène, de la respiration à cette partie du centre ville et qu'il rendra beaucoup plus agréable la promenade sur l'axe Beauvais-Dumeril-Jacobins.

M. DEMAILLY : Merci. Je propose, là aussi, que vous puissiez réagir si vous le souhaitez.

#### INTERVENTIONS :

M. TÊTU : Simplement pour les élus écologistes de saluer un choix d'aménagement de qualité sur ces 3 axes importants à la fois pour Amiens mais aussi pour l'agglomération donc une décision très courageuse qui promeut l'intérêt général au-delà des intérêts particuliers et ça c'est important.

Ces choix sont judicieux, ils tordent le cou au tout-voiture, on pourrait dire pratiquement tapis rouge pour les bus mais sans oublier les piétons, les cyclistes, les personnes à mobilité réduite. Je dirais que, sur ces 3 axes, tous les usagers trouveront leur place.

Simplement pour répondre à Madame FOURÉ sur la 1<sup>ère</sup> intervention concernant l'axe Barni-Ferry, j'ai eu à 3 reprises des accidents en tant que cycliste dont 2 sur l'axe Barni-Ferry et, à chaque fois, sur des voitures qui quittaient le stationnement en marche arrière donc je crois que c'est vraiment important de remettre le stationnement longitudinal.

D'autre part, d'après ce qui nous a été montré sur l'axe Barni-Ferry, on voit encore du stationnement en épi mais dans le mauvais sens puisqu'un stationnement en épi, on devrait y entrer en marche arrière et en sortir en marche avant, c'est très important donc je ne sais si la version qui nous a été présentée est définitive mais il serait bon d'y penser.

Un petit point qui pourrait être positif sur le haut de la rue de la République, on pourrait y faire le 1<sup>er</sup> feu rouge franchissable pour les cyclistes qui tournent vers la Caisse d'Allocations Familiales. Beaucoup de villes ont fait cet essai, ça a été expérimenté dans plusieurs villes de France et, aujourd'hui, ça tend à se généraliser donc peut être une toute petite amélioration à apporter ici et cet axe serait parfait.

**MME BOUGON** : Je rebondis juste sur quelques remarques de notre collègue Jean-Pierre TÊTU pour en effet souscrire totalement à cette dernière demande, ça a été fait dans beaucoup de villes cyclables. Je suis ravie que l'axe de la rue de la République aboutisse, cela représente des années de travaux de réflexion avec plusieurs acteurs au niveau des aménagements de pistes cyclables et ce qui a été présenté me convient plutôt.

C'est sur le précédent dossier que j'ai une petite remarque et une observation à faire et plutôt du côté de la démocratie. Monsieur BONTÉ nous a parlé de restitution par rapport aux personnes qui ont participé aux ateliers et dont je dois dire que les présentations, lors de la soirée à l'espace Dewailly, ont été remarquables donc qu'elles soient tenues au courant de la suite me semble en effet la moindre des choses.

Par contre, lorsque vous parlez de concertation vis-à-vis des riverains et des commerçants de l'axe Barni-Ferry, je suis un peu plus étonnée parce qu'une fois le choix fait, le projet ficelé et les nombres de places de stationnement très précisément annoncées, sur quels sujets allez vous les concerter ? Quand on sait la façon dont les commerçants ont été concertés en centre ville pour l'organisation de la place René Goblet, on peut avoir quelques inquiétudes.

La 2<sup>ème</sup> petite observation, sous forme de boutade Monsieur le Maire, s'adresse à vous. En effet, l'année dernière, c'était la même chose, le calendrier de nos réunions a été modifié de façon très intempestive au moment des élections régionales. Je vous rappelle juste que l'année prochaine, on a les Présidentielles donc peut être peut-on anticiper lorsque vous nous donnez le calendrier afin de fixer de façon définitive les dates de notre agenda. Merci.

**M. BONNET** : Je souhaitais également apporter un éclairage de fond et expliquer aussi la position des élus radicaux de gauche qui sont aussi partagés par l'ensemble des groupes de la majorité.

Vous le savez, attachés au concept de développement durable qui est quand même la pierre angulaire du programme « Unis et solidaires », nous avons opté pour l'aménagement de l'axe Barni-Ferry pour une démarche volontariste en faveur des transports « doux » et qui donne une place de choix en voie centrale aux bus.

Ce scénario nous paraît en adéquation avec notre volonté inscrite dans notre programme de développer les transports collectifs et les modes de transport doux.

Nous pensons que les modes de transport doux et durables sont tout à fait adaptés pour des déplacements de courte distance.

En effet, 50% des déplacements de moins de 3 kilomètres sont effectués à l'heure d'aujourd'hui à l'aide de la voiture. L'objectif est donc d'éviter le recours à la voiture pour ce type de trajet dont les effets sont néfastes pour l'environnement et la santé publique.

Une telle politique apportera des avantages certains :

- lutte contre la pollution (on sait d'ailleurs à cet effet que le 1<sup>er</sup> kilomètre parcouru en voiture est le plus polluant)

De nombreuses études récentes montrent que la pollution atmosphérique urbaine liée à la présence de fines particules engendre une élévation de la mortalité. 30 000 décès anticipés par an sont liés à la pollution atmosphérique du fait d'une augmentation des affections respiratoires, d'une augmentation de la morbidité cardio-vasculaire ou encore de son incidence à long terme sur la mortalité par effets mutagènes et cancérigènes.

- l'autre avantage de cette politique est de favoriser aussi l'activité physique.

L'OMS recommande en effet de pratiquer une demi-heure par jour une activité physique modérée. Faire du sport sur son temps de transport et développer l'écomobilité constituent des moyens efficaces pour lutter contre la sédentarité et pour préserver son capital santé. D'ailleurs, avec une telle politique de transport, la capitale danoise, Copenhague, a pu réduire de près de 30% la mortalité prématurée liée aux risques cardio-vasculaires.

En revanche, nous ne sommes pas favorables aux autres scénarii qui partagent la voirie entre les bus, les autos et les vélos. Nous ne trouvons pas ces modèles très sécurisants pour les cyclistes. Les élus Radicaux sont donc favorables à la poursuite d'aménagements cyclables et piétons sécurisés et protégés dans l'agglomération ainsi qu'au développement des vélostations.

Plus globalement, nous pensons qu'il faut aller jusqu'au bout de la logique de notre programme pour lequel nous avons été démocratiquement élus. Ceci est d'autant plus important dans la mesure où il est en phase avec des problématiques actuelles et futures comme la baisse annoncée des réserves en énergies fossiles et la hausse inéluctable du prix des carburants. Cela rendra les modes de transports collectifs et doux indispensables dans quelques années.

Bien entendu, le pragmatisme radical veut aussi que ces solutions doivent accompagner la recherche et les futures innovations en matière de « voiture propre » afin de proposer aux automobilistes amiénois une offre de transport crédible, complémentaire, voire substitutive.

Enfin, il ne fait aucun doute que l'élargissement des trottoirs sera aussi bénéfique pour les commerçants et facilitera le déplacement des personnes à mobilité réduite. Pour les élus Radicaux, faire ce choix contribue donc à répondre à plusieurs objectifs :

- le respect de l'environnement
- d'avoir un impact positif sur la santé publique
- l'équité sociale
- et l'efficacité économique.

C'est tout le sens de notre programme que nous menons depuis 3 ans.

**MME DEBEAUVAIS :** Je regrette qu'il y ait découpage des plans de circulation sur Amiens et qu'avec les propositions de suppressions de stationnements et les limitations de circulation proposées, il n'y a pas réellement quand même l'étude de stationnements nécessaires aux entrées d'Amiens (parkings relais) de même que le développement de transports urbains comme il l'avait été un peu pensé quand on a commencé ce Conseil en 2008.

Je pense que cette régulation va davantage engorger les quartiers (c'est une inquiétude) autour de ce centre ville et comme il n'y a pas que des amiénois qui circulent dans Amiens (et tant mieux pour Amiens), faisons attention. Je reste dans la perspective d'avoir toujours un dépôt, que les gens puissent, à l'entrée d'Amiens, avoir un parking pour garer leur voiture et avoir des moyens urbains pour arriver au centre ville. Je crois que c'est une priorité à moins que nous ne voulions élargir encore notre plage de taxation au niveau du stationnement.

Mon souci répond à la demande des gens qui viennent sur Amiens de pouvoir stationner correctement.

**M. THOREL :** Je souscris totalement aux critères de santé et écologistes qui ont été avancés par notre collègue. J'y souscris d'autant plus que ce sont les mêmes arguments qui m'ont guidé, qui nous ont guidés, lorsqu'il s'est agi d'étendre la piétonnisation qui était un acte de courage certain puisque là c'était radical : pas de bus et pas de voitures. Du point de vue écologique comme du point de vue santé, c'était certainement ce qu'il y avait de plus prééminent.

Il y a donc certainement du courage à poursuivre mais je pense que c'en était un autre que de convaincre des populations qui étaient totalement opposées au fait de réduire la voiture et de réduire les bus dans le centre.

Je salue le travail de réaménagement qui peut se faire sur l'axe Beauvais-Duméril-Jacobins qui va dans le sens de la continuité d'un réaménagement qui peut rendre la ville beaucoup plus attractive. Lorsqu'on sait que les commerçants étaient relativement secoués par certaines propositions d'aménagements, je pense que cela vient dans le sens d'une satisfaction, de critères esthétiques qu'il ne faut pas renier, qui sont importants.

Quand bien même on avance ensuite les problématiques de bus et des voitures, je retiens une chose aussi, c'est que des bus qui roulent régulièrement, ça ne réduit pas la voiture, ça permet à la voiture de rouler aussi régulièrement que les bus et c'est ça qui évite les à-coups et les bouchons qui font justement la pollution. Il y a moins de pollution avec une circulation fluide. Si la circulation des piétons est fluide, c'est tant mieux, celle des bus, tant mieux, celle des voitures, c'est encore tant mieux pour un ensemble de dispositif de société qui reste de toute façon attachée socialement à l'automobile et il y a besoin de revitaliser l'attractivité du transport des bus dont on sait qu'elle a diminué et qu'elle diminue d'année en année.

Les efforts que vous faites, à mon sens, sont à saluer, ça aussi c'est courageux, c'est un travail de longue haleine et nous ne pouvons donc que saluer ce réaménagement urbain.

De l'autre côté, rue de la République, là aussi c'est satisfaisant de voir l'option des vélos qui peuvent remonter la circulation. Pour l'avoir pratiqué à Lille quand j'étais étudiant, je vous assure que je me sens bien plus en sécurité quand j'ai en face de moi le véhicule plutôt que de l'avoir dans le dos. De ce point de vue, je pense que c'est une expérience qui peut être intéressante. Je salue même le fait de pouvoir le réaliser parce que je vais vous confier quelque chose, il y a quelques années, la Préfecture était opposée au fait qu'il puisse y avoir un réaménagement de la rue de la République sous les prétextes les plus divers (gêne de la sécurité par rapport aux manifestations, etc.).

**M. DEMAILLY :** Les arguments n'ont pas changé.

**M. THOREL :** Alors à ce moment là je dirais que je salue un autre courage qui est celui de poursuivre en ce sens que je pense que c'est là aussi une reconquête, et du piéton, et du vélo, dans la rue de la République. C'est une chose qui, avec l'aménagement urbain de la rue Beauvais-Duméril-Jacobins va dans le sens, je dirais presque, de l'harmonisation globale du réaménagement qui s'effectue depuis plusieurs années dans le centre ville. J'y inclus pour des raisons esthétiques, je l'ai souligné tout à l'heure, les aménagements de la rue Jules Barni. Qu'après, Thierry BONTÉ soit frotté à des problématiques ponctuelles d'interrogations très fortes sur les notions de parkings ou autre, c'est là où il y avait la proposition qui a été faite en ce sens où, même si moi aussi j'ai hâte que les choses se fassent rapidement sur la caserne Dejean, ça laisse un peu de temps pour éventuellement éponger les mécontentements sur le plan du stationnement.

Voilà, c'était juste la proposition que je voulais faire. Je vous remercie.

**M. DEMAILLY :** Merci. Je pense que l'on va pouvoir reprendre l'ordre du jour. En tous les cas, je constate juste dans vos propos, Monsieur THOREL, que c'était quand même il y a quelques années que vous étiez étudiant à Lille donc combien de retard on avait pu prendre dans notre ville puisqu'il a fallu tant de temps pour pouvoir enfin trouver des solutions (*rires*).

C'était juste de l'humour Monsieur THOREL.

**M. THOREL :** On avait des kilomètres de pistes cyclables qui étaient déjà réalisés, ce n'était pas un sentier de campagne quand même (*rires*).



#### **4 – DÉCISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.**

**M. DEMAILLY :** Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 15 octobre 2010 m'accordant la délégation dans les formes prévues à l'article précité, je vous rends compte des décisions listées dans la délibération.

Y a-t-il des demandes de précisions ?

#### **INTERVENTIONS :**

**M. MAISSE :** Ce n'est pas une demande de précision, c'est une remarque : la décision n°20 du 21 février 2011 appelle pas mal de remarques à propos de l'affichage sauvage.

Je trouve que l'on privilégie beaucoup trop le volet répressif (132 € pour  $\frac{1}{2}$  journée de nettoyage). Ne peut-on pas plutôt favoriser le préventif ? Ce qu'il faudrait, c'est installer beaucoup plus de panneaux pour l'affichage public. On avait annoncé, il y a 1 an  $\frac{1}{2}$ , qu'on en installerait 100, or il y en a 46 aujourd'hui.

Pour les dernières cantonales, sur le canton Sud, il y avait 6 panneaux pour 10 000 électeurs. Il faudrait faire en sorte (pour éviter l'affichage sauvage) que cet affichage public soit encouragé et ce, en concertation avec les associations, les syndicats et les partis politiques.

Je signale au passage que 3 jeunes ont fait des jours de garde à vue pour juste quelques pochoirs, c'est excessif et même disproportionné et je trouve qu'une municipalité de gauche qui va dans le sens du répressif, ce n'est pas très progressiste.

Je pense donc qu'il faut développer l'affichage public et que cela rejoint un problème plus général : celui de l'abstention. On a bien vu qu'il y a eu une abstention très forte et que l'affichage contribue à mobiliser les citoyens pour qu'ils votent, notamment parce que les télévisions et les radios ont tout fait pour que personne ne discute de ces élections. L'affichage public contribue au débat démocratique, je trouve donc dommage que l'on favorise le volet répressif.

**M. DEMAILLY :** Je vais vous répondre en une phrase : je ne tolérerai jamais qu'on ne respecte pas la qualité de cette ville. Je crois que les temps où on affichait partout sont largement dépassés et je ferai respecter la réglementation. Nous avons développé les panneaux d'affichage libre et nous ferons respecter le fait que, sur ces panneaux, seuls les associations, les syndicats ou les partis politiques puissent afficher. J'insiste, je ne tolérerai pas que quiconque dégrade le mobilier urbain ou utilise des espaces qui ne sont pas prévus à cet effet pour faire de l'affichage sauvage, auquel cas nous ferons en sorte de verbaliser.

**M. NÉMITZ :** Monsieur le Maire, d'abord j'approuve totalement la réponse que vous venez de faire.

Vous me permettez de souligner la sagesse de votre décision du 10 mars 2011 par laquelle vous avez retiré votre décision d'exercer le droit de priorité sur l'acquisition de la caserne Dejean. Je pense évidemment que cette décision aurait pu être prise un peu plus vite, ce qui nous aurait permis de gagner du temps lors de notre séance du 03 février et surtout d'épargner à votre adjointe à l'urbanisme l'exercice difficile de tenter de valoriser une ébauche de projet pour la caserne exhumée des cartons du service d'urbanisme et dont personne n'avait jamais entendu parler.

Il n'est évidemment jamais trop tard pour bien faire, aussi je me plais à rêver que votre équipe fera bientôt preuve de la même sagesse en mettant fin à son acharnement contre les commerçants et les professionnels installés en centre ville et qui sont, chacun le sait, gravement pénalisés par la décision absurde d'interdire la circulation des voitures (rue des Otagos et place René Goblet) sur la base d'une étude qui aurait fait état de milliers de voitures choisissant auparavant cet axe pour traverser la ville du Sud au Nord, étude que je qualifierai d'arlésienne pour être gentil puisque, malgré nos demandes réitérées, nous n'avons jamais pu en prendre connaissance. Je vous remercie Monsieur le Maire.

**MME WADLOW :** Je vais rassurer Monsieur NÉMITZ, nous n'avons pas fait de fouilles archéologiques trop lointaines puisque les cartons en question dataient de 2009 et 2010 et je vous rappelle quand même, parce qu'on a tous parfois la mémoire courte, que ça a même fait l'objet de publications dans la presse locale écrite mais également télévisée puisque différentes interviews ont eu lieu et si vous le souhaitez, je vous retrouverai les archives.

Peut être juste dire que notre volonté était avant tout (et c'est ce qui avait motivé notre intervention sur la caserne Dejean) d'avoir un projet qui se réalise, qui garantisse la réhabilitation de la caserne Dejean et qui ouvre ce site à l'ensemble des amiénois. Nous avons privilégié l'intérêt général des amiénois à des batailles juridiques que nous savons tous longues indépendamment de leurs issues.

Nous attendons donc aujourd'hui d'avoir un projet qui réponde à toutes ces qualités pour pouvoir délivrer les permis nécessaires à ces réalisations au bénéfice de ce site historique et patrimonial.

**M. BONTÉ :** Monsieur le Maire, vous savez que les scientifiques (vous en êtes un) ont besoin de faits et de données pour pouvoir prendre des décisions de façon informée donc je dis à Monsieur NÉMITZ que je vais demander derechef au service des Déplacements de lui fournir les résultats de cette étude (dont il conteste les données et les informations) qui indiquaient donc que, sur cet axe, circulaient 4 000 véhicules qui traversaient la ville du Sud au Nord et que nous avons d'ailleurs encore beaucoup de trafic de transits dans le centre ville.

C'était l'une des questions soulevées par l'intervention de Fabienne DEBEAUVAIS tout à l'heure, bien sûr qu'il y a beaucoup de gens qui viennent de l'extérieur d'AMIENS vers le centre ville, et c'est une bonne chose, sauf qu'il y a aussi beaucoup de gens qui empruntent encore le centre ville pour aller d'un bout à l'autre de l'agglomération et qu'il y a des boulevards extérieurs pour ça, voire même une rocade pour ceux qui pourraient l'emprunter pour aller d'un bout à l'autre du territoire de l'agglomération et qu'évidemment les centres villes doivent être des lieux surtout réservés aux personnes qui souhaitent venir pratiquer leurs activités dans le centre ville et s'y promener tranquillement.

**DONT ACTE**

**5 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 03 FÉVRIER 2011. APPROBATION.**

**M. DEMAILLY :** Le procès-verbal de la séance du Conseil du 03 février 2011 a été adressé à chaque membre de l'Assemblée par voie électronique, Avez-vous des remarques à formuler ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**6 – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE À SIGNER LES MARCHÉS.**

**M. DEMAILLY :** Je vous propose de m'autoriser à signer les marchés listés dans la délibération qui vous a été communiquée et qui ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres réunie les 31 janvier, 17 et 24 mars 2011.

Y a-t-il des remarques sur ces marchés ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**7 – GROUPEMENT DE COMMANDES. NETTOYAGE DES LOCAUX. DÉFINITION DES BESOINS. CONVENTION CONSTITUTIVE.**

**M. DEMAILLY :** La Ville d'AMIENS et la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole souhaitent créer un groupement de commandes en matière de nettoyage de locaux. Amiens Métropole serait désignée en qualité de coordinateur de ce groupement et, à ce titre, serait chargée de la sélection des cocontractants.

Les besoins de la Ville sont estimés à 2 990 000 € TTC (estimation pour 4 ans).  
Je vous propose d'approuver la convention correspondante.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**8 – RELOCALISATION DES SERVICES. SITE ALEXANDRE DUMAS. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT. DEMANDES ADMINISTRATIVES.**

**M. DEMAILLY :** Dans le cadre de la relocalisation de différents services, le site Alexandre Dumas va faire l'objet d'une opération d'aménagement. Je vous propose de m'autoriser à signer et à déposer toute demande administrative nécessaire à la réalisation de ce projet.

On a déjà évoqué ce dossier qui permettra, en particulier, de relocaliser le C.T.M. pour pouvoir faire encore évoluer la ZAC Gare la Vallée pour y construire une partie du parc des logements.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**M. DEMAILLY :** A l'ordre du jour maintenant toute une série de dossiers qu'on a déjà évoqués ici mais il s'agit, là encore, de faire en sorte de respecter notre programme et nos priorités en matière d'écologie, toujours dans l'esprit de rejeter moins de CO2 mais aussi pour que les habitants de cette ville consomment moins d'énergie et qu'ils soient gagnants sur le plan économique.

*Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur COSSERAT.*

**M. COSSERAT :** Il y a 3 dossiers dont les 2 premiers sont liés. Pour un peu rafraîchir les mémoires, nous avons voté (pour ceux qui ont voté le budget) un budget annexe concernant la production de chaleur (création d'une chaufferie Sud à la biomasse).

Il s'agit maintenant de meubler encore un peu plus ce service avec l'hypothèse (qui est en route) de transférer le réseau de chaleur Nord qui, actuellement, est propriété OPAC à la Ville d'AMIENS.

**9 – RÉALISATION LIAISON USINE DE MÉTHANISATION / CHAUFFERIE NORD. ASSISTANCE MAÎTRISE D'OUVRAGE. DEMANDE DE SUBVENTION.**

**M. COSSERAT :** Les 2 premiers dossiers concernent donc la modernisation de ce réseau en allant chercher de la chaleur sure récupérée sur l'usine de méthanisation, c'est-à-dire que c'est une chaleur pour l'instant perdue qu'on récupérerait et c'est l'objet de ce point 9 avec un projet de liaison estimé à 3510 000 €.

Je vous propose d'autoriser le Maire à solliciter une subvention, dans le cadre du FEDER, auprès du Conseil Régional et d'approuver le plan de financement correspondant à ce projet.

#### INTERVENTIONS :

**M. TÉTU :** On dira que face aux crises des énergies du passé, AMIENS fait ici le choix de la responsabilité avec une énergie locale et sobre, socialement accessible et porteuse de sens.

Au-delà de l'incontournable diversité du bouquet énergétique renouvelable, l'efficacité et la sobriété, pour nous élus écologistes, doivent être les maîtres mots de l'ensemble de notre politique publique et il me semble qu'on ne peut passer sous silence, à l'heure d'une catastrophe nucléaire sans précédent au Japon, la nécessité d'un véritable débat démocratique autour des choix énergétiques, entre autres, sur l'énergie nucléaire.

**M. JOAN :** Je me permets de rebondir sur le sujet et je rappelle quand même que la catastrophe du Japon, à l'origine, n'est pas nucléaire, c'est le tsunami qui en est à l'origine et le nucléaire n'est qu'une conséquence malheureuse. En l'occurrence, je précise quand même sur le sujet qu'entre les mains des financiers, effectivement, on arrive à ces catastrophes.

J'alerte ici sur le fait que la France n'est pas à l'écart de ce genre de situation, non pas parce qu'elle a fait le choix du nucléaire, mais parce qu'elle a fait le choix d'un service public qui lui permet justement d'avoir une garantie qui est remise en cause aujourd'hui, notamment avec la Loi NOME qui ouvre le marché de l'énergie (notamment le nucléaire) à la concurrence.

Je pense donc que ce n'est pas la technologie en soi qui est à incriminer, je pense que c'est plus les choix économiques qui sont mis en place. Voilà ce que je voulais apporter dans le débat.

**M. DEMAILLY :** Je rappelle ici qu'on débat de la capacité de créer un réseau de chaleur public, qu'il s'agit d'utiliser de l'énergie qui est produite par les déchets qui sont traités sur cette ville et que donc, on est dans une logique effectivement à la fois de service public et à la fois d'économie de rejet de CO2 mais aussi d'économie financière pour tous ceux qui pourront bénéficier de ce réseau de chaleur, donc de l'innovation mais dans un tout autre sens.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **10 – VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES REFUS COMBUSTIBLES. ÉTUDE DE FAISABILITÉ. DEMANDE DE SUBVENTION.**

**M. COSSERAT :** Ce point 10, c'est quasiment la suite du précédent, il n'est pas lié effectivement mais c'est la suite parce que, finalement, on pourrait aussi utiliser les tuyaux qui seraient construits entre l'usine de méthanisation et la chaufferie Nord avec une 2<sup>ème</sup> source d'énergie aujourd'hui complètement gaspillée puisqu'il y a à peu près

30 000 tonnes de refus de combustible qui sont déposées en centre d'enfouissement technique pour une somme approximative de 60 € la tonne, c'est-à-dire qu'on a près de 2M€ pour l'instant gaspillés, c'est le budget d'Amiens Métropole bien sûr mais, ceci étant, c'est quand même du gaspillage.

L'enjeu de ce dossier, c'est donc d'autoriser le Maire à solliciter auprès de l'ADEME une subvention pour que l'on puisse confier à un bureau d'études le soin d'analyser les propositions techniques actuellement disponibles au niveau européen voire mondial sur des techniques nouvelles de gazéification de ces matières qui pourraient aussi bien d'ailleurs être utilisées pour la biomasse.

Ce n'est donc pas une décision mais simplement l'autorisation d'entreprendre ces études puis de revenir vers vous si elles sont positives.

Je vous propose également d'approuver le plan de financement correspondant à ce projet sachant que l'étude s'élèverait à 40 000 € HT et la charge de la Ville à 20 000 € HT.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **11 – ZAC RENANCOURT. RÉALISATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR. DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

**M. COSSERAT :** On est dans le développement d'un nouveau réseau qui va fonctionner en géothermie avec une série de pompes à chaleur. Tout cela a été vu avec la Société d'Économie Mixte au niveau de l'aménagement, avec le bureau d'étude de la société (donc celui de la zone de Renancourt) et en liaison avec les services de la Ville et d'Amiens Métropole.

Il s'agit de demander plusieurs subventions dont une au Fonds Chaleur et l'autre au FEDER. Celle du Fonds Chaleur est estimée à 2M€ et celle du FEDER est à définir mais, au maximum, la dépense du budget annexe serait de 5 849 100 € HT. Les amortissements de cette somme seraient bien sûr couverts par le prix de vente de la chaleur.

Je vous propose, par conséquent, d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention dans le cadre de ce projet et d'approuver le plan de financement correspondant, le montant des travaux étant estimé à 7 849 100 € HT et la charge de la Ville à 5 849 100 € HT.

Depuis un an que nous agissons sur ces questions là, je pense que les locataires de l'OPAC devraient avoir une heureuse surprise dès cette année puisque leurs charges (alors qu'on parle d'augmentation du budget du chauffage pour les particuliers) devraient être réduites d'environ 12%.

Un certain nombre de dispositions sont prises pour, non seulement maintenir cette réduction mais voire l'augmenter pour l'année prochaine avec la volonté quand même de quitter le plus rapidement possible le gaz dit naturel et d'arriver à d'autres formes.

Les 2 dossiers précédents étaient dans cette démarche mais il y en a encore d'autres à venir.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**12 – SUBVENTION 2011 À DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LES QUARTIERS. DÉMOCRATIE LOCALE.**

M. DESJONQUERES : Je vous propose d'allouer une subvention aux associations listées dans la délibération afin d'encourager les actions visant à développer la participation des habitants et visant le développement de la citoyenneté dans notre ville.

Le montant global des sommes accordées s'élèverait à 62 500 €. Il est à noter qu'une subvention de 10 000 € serait versée au Jardin des vertueux. La convention correspondante serait approuvée.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**13 – CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE ET D'UN SATELLITE DE RESTAURATION « MARCEL FOLLET ». SUBVENTIONS AU TITRE DE LA PACTe ET DE L'ANRU.**

MME LEPRESLE : Je vous propose de valider l'extension de l'école maternelle Marcel Follet et d'autoriser le Maire à demander toute subvention relative à ce projet.

En effet, dans le cadre de l'ANRU, une subvention de 837 793 € pourrait être allouée à l'opération ainsi que 580 651 € au titre de la PACTe, l'opération ayant un coût global de 3 340 000 € TTC.

Il convient également d'approuver le plan de financement correspondant.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**14 – EXTENSION ET RÉHABILITATION DES ÉCOLES BRASSENS ET LES SAULES. AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX.**

MME LEPRESLE : Afin de mener à bien les travaux d'extension et de réhabilitation actuellement en cours au sein des écoles Brassens et Les Saules, des compléments et des ajustements de prestations s'avèrent nécessaires.

Je vous propose donc d'approuver les avenants correspondants afin de mener à terme ce projet. Le montant global de ces avenants s'élèverait à 228 541,45 € HT soit 5,10% du montant total des marchés de travaux qui s'élève à 4 483 783,50 € HT.

Il est à noter que ces avenants ne nécessitent pas de crédits supplémentaires, le budget étant disponible sur l'enveloppe financière allouée à cette opération.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**15 – EXTENSION ET RÉHABILITATION DES ÉCOLES BRASSENS ET LES SAULES. MISE EN PLACE DE STRUCTURES PRÉFABRIQUÉES. AVENANT N°2 AU MARCHÉ 200800195.**

**MME LEPRESLE :** Dans le cadre de l'opération d'extension et de réhabilitation des écoles Brassens et Les Saules au sein du quartier Etouvie, des structures préfabriquées ont été mises en place pour la durée des travaux.

Les intempéries et des considérations techniques ont décalé la date de livraison de l'école réhabilitée, je vous propose donc d'approuver l'avenant n°2 au contrat qui prévoit une prolongation de location pour les locaux préfabriqués ainsi que la remise en état d'un des bungalows suite à des actes de vandalisme.

Le montant du marché serait porté à 378 207,29 € HT.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**16 – GROUPE SCOLAIRE VOLTAIRE. RÉHABILITATION THERMIQUE. PLAN DE FINANCEMENT. MODIFICATION. PROGRAMME. VALIDATION. LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.**

**MME LEPRESLE :** Dans le cadre de la réhabilitation thermique du groupe scolaire Voltaire, je vous propose d'approuver le programme ainsi que le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Il convient également d'autoriser le Maire à déposer et signer toute demande au titre de l'urbanisme concernant ce projet et à recueillir tout financement permettant sa réalisation.

Le coût global de cette opération s'élèverait à 2 000 000 € TTC. Le plan de financement que nous avons approuvé en décembre 2009 serait quant à lui modifié puisque le FEDER augmente sa participation, la part Ville s'élèverait à 1 460 750 €.

**M. DEMAILLY :** Il s'agit d'une bonne nouvelle puisqu'en fait le FEDER apporte plus que ce qui était prévu au départ compte tenu du caractère innovant des travaux qui sont réalisés.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*



**17 – INDEMNITÉ DE RÉMUNÉRATION DE LA FONCTION DE DIRECTEUR ET DIRECTRICE D'ÉCOLE. CONVENTION TYPE.**

**MME LEPRESLE :** Les Directeurs et Directrices d'écoles maternelles et élémentaires publiques sont amenés à effectuer des tâches administratives ou organisationnelles (notamment en ce qui concerne la restauration rapide ou les études surveillées).

Je vous propose donc d'approuver la convention relative à l'indemnité des Directeurs et Directrices d'écoles pour les tâches demandées par la Ville.

Pour l'année scolaire 2010/2011, le taux horaire de rémunération est déterminé par la circulaire n° 10-12 du 12 juillet 2010.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**18 – PROJET ÉDUCATIF GLOBAL, SCHÉMA LOCAL PETITE ENFANCE. APPROBATION.**

**MME LEPRESLE :** C'est un point qui concerne notre schéma local d'accueil petite enfance que je vais présenter avec Karine CORNE qui est déléguée petite enfance et que je remercie pour son aide précieuse. Je voulais également remercier l'ensemble des services et les personnels des crèches pour tout le travail qu'ils effectuent car ce travail est trop peu mis en valeur or c'est un travail très précieux et très fatigant, s'occuper de petits enfants nécessite beaucoup de professionnalisme et beaucoup de patience.

Dans le cadre de notre projet politique municipal et notre Projet Éducatif Global, nous avons souhaité réaliser un schéma local petite enfance qui repose sur le diagnostic de l'offre existante et d'éléments démographiques. Ce schéma a pour objectif de mettre en lumière les enjeux identifiés dans le domaine de l'accueil du jeune enfant à AMIENS et de déterminer les besoins prioritaires et leur complémentarité pour construire un service public petite enfance et placer l'enfant et sa famille au cœur de nos préoccupations.

Je vais vous présenter quelques grandes lignes du schéma puisque vous avez reçu le document complet.

Les données présentées ici sont les données de la CAF de 2008.

On compte sur AMIENS 5 118 enfants de moins de 3 ans :

1 102 sont issus de familles en situation précaire (minimas sociaux)  
464 sont issus de familles nombreuses  
1 638 dont la famille est bénéficiaire d'une prestation d'accueil du jeune enfant (enfants dont les parents sont employeurs d'une assistante maternelle ou ceux qui ont un parent en congé parental)  
2 503 enfants sont dans un foyer actif  
17 enfants porteurs de handicap

### L'offre d'accueil au 31/12/2009 sur l'ensemble de la ville :

650 places collectives au total (soit en crèche collective municipale, soit en crèche associative) réparties dans 24 établissements (15 crèches municipales et 9 crèches associatives).

L'offre d'accueil individuel vient compléter l'offre d'accueil collectif. Il y a 748 assistantes maternelles et des crèches qui viennent compléter les 650 places en collectif.

Donc un nombre important d'assistantes maternelles qui sont employées par des particuliers et qui accueillent 1839 enfants.

La Ville d'AMIENS est divisée en 4 secteurs dans lesquels on trouve le taux de couverture en mode de garde :

Le taux de couverture le plus faible se trouve sur Amiens Nord, Marivaux, St Pierre, St Maurice, St Leu, Petit St Jean. C'est là où l'on peut imaginer que les besoins sont prioritaires.

Un taux de couverture également assez faible pour Amiens / val d'Avre mais qui pourra être couvert par le projet qu'on a de Maison du petit enfant Germaine Dulac (sur le Sud Est).

Il y a encore des besoins pour St Honoré Jeanne d'Arc, St Anne / Faubourg de Noyon et St Acheul puisque le nombre d'enfants restant à garder (dans nos listes) est supérieur à 40.

Par contre, sur Longpré, Etouvie, Montières, Renancourt, il reste peu d'enfants à garder.

Pas de soucis pour St Ladre, Faubourg de Hem, St Roch/St Jacques, St Germain, le centre ville, Amiens 2 La Vallée, Henriville, Plein Sud et Sud Ouest.

Le taux de couverture moyen pour la ville est de 34% donc environ 1 enfant sur 3 est accueilli dans une structure. Quand je dis 1 enfant sur 3, c'est parmi ceux qui en auraient besoin, ce n'est pas forcément parmi ceux qui le demandent.

### Scolarisation des moins de 3 ans :

On constate une baisse des demandes de scolarisation depuis 2005, laquelle est à mettre en lien avec la politique de l'Éducation Nationale puisque celle-ci vise à supprimer la scolarisation des enfants de 2 ans. Cette baisse des demandes de scolarisation peut entraîner une charge supplémentaire pour la ville puisque les enfants non scolarisés vont être amenés à rester dans les crèches municipales plus longtemps.

### La répartition de l'activité des parents d'enfants de moins de 3 ans :

Il y a 2 503 enfants de parents actifs (dont les 2 parents travaillent) ou monoparent actif qui ont potentiellement besoin d'un mode de garde régulier.

Les enfants de parents non actifs, bénéficiaires des minima sociaux, sont au nombre de 1 102.

1 513 enfants ont un parent en activité.

Ces deux dernières catégories peuvent néanmoins également avoir besoin d'un mode de garde, ne serait-ce qu'occasionnellement pour des besoins de socialisation.

### La répartition des besoins d'accueil pour les enfants dont les deux parents sont actifs :

Assistantes maternelles : 733 enfants

Crèches collectives : 640 enfants

Écoles maternelles : 465 enfants

Crèche familiale : 176 enfants

489 enfants n'ont pas de mode de garde identifié (chiffre auquel il faut ajouter les besoins en mode de garde occasionnels pour les enfants dont les parents ne sont pas actifs).

### L'offre et le besoin d'accueil à AMIENS – Constats et analyse :

Pour compléter l'analyse des besoins d'accueil, on a un indicateur qui est celui du nombre de demandes sur la liste d'attente en Mairie.

En 2010, le taux de réponse est de 53% et on a encore 237 demandes sur la liste d'attente.

Un autre indicateur de l'analyse des besoins : les besoins urgents ou ponctuels qui ont été enregistrés par le service de dépannage du RAM (Relais Assistantes Maternelles) :

221 demandes en 2008

41 demandes en horaires atypiques (très tôt le matin, très tard le soir ou le week-end)

84 dépannages ponctuels

60 familles en attente de places en crèche

140 demandes non répertoriées dans la liste d'attente de la Mairie.

Par rapport à ces grandes orientations, le schéma local petite enfance vise donc à développer et équilibrer l'offre d'accueil non lucrative à l'échelle de la Ville en répondant aux enjeux de la mixité sociale.

On a décidé de développer l'offre dans les quartiers dépourvus, de soutenir les associations gestionnaires de crèches et d'affirmer la vocation sociale du service public petite enfance en ouvrant aussi bien aux enfants dont les parents travaillent qu'à ceux en recherche d'emploi et ceux qui ont besoin d'aide à la parentalité.

Pour cela, on a donc voté en 2009 une AP de 10 M€, un investissement sans précédent qui permettra de répondre à ces besoins.

Le schéma comporte également une partie plus qualitative mais je passe la parole à Karine CORNE qui va compléter mon propos sur cette partie qualitative.

**MME CORNE :** Ce diagnostic avait pour but, avant tout, de nous éclairer sur les besoins en terme d'accueil mais également d'assurer aux parents, aux enfants et aux professionnels un service de qualité.

Pour nous, l'accueil de la petite enfance est essentiel car bien au-delà d'une réponse en terme de place, il engage la socialisation de l'enfant, la relation à l'autre en général, la relation parents-enfant en particulier et, avant tout, les conditions d'un savoir vivre ensemble.

C'est pourquoi nous proposons un service petite enfance au service de la parentalité, 1<sup>er</sup> maillon éducatif garant de l'égalité. Nous souhaitons créer une dynamique collective de progrès impliquant les enfants, les parents et les professionnels. Nous avons donc installé, dès 2009, les conseils d'établissements (sur le même modèle que les conseils d'écoles), une participation des parents au sein même de la crèche qui permet le partage des projets et des attentes des familles.

La Ville a également créé un réseau petite enfance constitué de directeurs de crèches, de services spécialisés et d'associations. Réseau d'échange, de formation et de travail à l'amélioration de l'accueil des tout petits.

Afin de se montrer à la hauteur de cette dynamique, dès 2009 nous avons souhaité développer un accueil accessible à tous qui s'adapte au rythme des enfants et des familles. C'est notamment le multi-accueil qui conjugue à la fois l'accueil de façon régulière mais aussi de façon occasionnelle.

Cet engagement conduira :

- à la création de 300 places portant ainsi à 950 places l'offre en accueil collectif,
- à la création de 4 relais assistantes maternelles (je vous rappelle que les RAM sont des lieux d'échange destinés aux assistantes maternelles indépendantes et aussi des espaces de loisirs pour les enfants),
- à la valorisation de la crèche familiale municipale qui permettra de proposer aux parents un éventail de possibilités.

Enfin, afin de faciliter la vie des familles, nous allons créer un lieu d'accueil et d'inscription qui leur apportera une information de proximité sur les modes d'accueil des jeunes enfants en prenant en compte leurs besoins concrets. Nous pensons notamment aux besoins d'accueil en horaires atypiques et au besoin de socialisation des familles fragilisées.

Développer l'offre d'accueil non lucrative, la rendre accessible à tous, assurer un accueil de qualité pour les enfants, les parents et les professionnels, voilà bien une politique volontariste que nous souhaitons mener dans le but de favoriser la réussite éducative de tous les amiénois et de garantir dans les crèches, comme dans les écoles, un service public.

**M. DEMAILLY :** Merci. Y a-t-il des interventions ?

#### INTERVENTIONS :

**MME LION-LEC :** Mes Chers Collègues, au titre de la délégation Lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits, je voudrais insister sur l'importance de ce schéma local d'accueil de la petite enfance.

Tout d'abord, vous savez bien que, pour certains, les inégalités commencent à se développer dès la petite enfance et vous êtes tous convaincus que notre devoir d'élus est de tout mettre en œuvre pour briser au plus tôt les mécanismes de l'injustice sociale et pour restaurer l'égalité des chances.

Ce schéma, à travers la diversité des réponses qu'il apporte en matière de gardes d'enfants, y répond avec ambition.

Ensuite, on sait toutes et tous combien il est important pour les parents de faire garder leurs enfants dans de bonnes conditions.

Les propositions faites dans ce schéma sont concrètes et de nature à lever les freins qui pèsent sur les mères (et sur les pères aussi mais bien plus souvent sur les mères) et qui les empêchent, avec parfois des conséquences très douloureuses autant pour les uns que pour les autres, de pouvoir accéder à un emploi, à une formation mais aussi à des pratiques culturelles, sportives ou alors à des responsabilités associatives ou même politiques.

L'accès à tout pour toutes et tous est un objectif qui me tient particulièrement à cœur vous le savez. Vous savez aussi que je m'efforce de développer, sur notre territoire, des actions qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes en encourageant notamment toutes les initiatives pour une meilleure conciliation de la vie professionnelle avec la vie familiale ou la vie citoyenne.

En dernier lieu, je prends note également que ce schéma définit des critères transparents, principe clé de l'égalité de traitement pour l'accueil des jeunes dans les structures collectives et ceci en fonction des priorités suivantes :

- concilier vie professionnelle et vie familiale,
- favoriser l'insertion sociale et professionnelle,
- lutter contre les risques d'exclusion tout en préservant la mixité sociale.

Ces objectifs transversaux répondent parfaitement à ceux qui sont développés au sein de la délégation dont j'ai la responsabilité.

Cela illustre combien notre équipe municipale sait travailler ensemble au profit de toutes et de tous et en particulier des publics les plus fragilisés par les discriminations et les injustices sociales.

Pour terminer, je voudrais dire à Marion LEPRESLE et à Karine CORNE tout l'intérêt que je porte à ce travail sur l'accueil de la petite enfance et leur dire aussi ma volonté d'être à leurs côtés, avec les moyens de ma délégation, pour les accompagner dans la pleine réussite de ce schéma indispensable à l'amélioration de la vie quotidienne de tous les amiénois et de toutes les amiénoises.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LESSARD :** Je voudrais également remercier Marion LEPRESLE et les élus qui ont suivi de près ce dossier avec les services pour avoir mené à bien l'établissement de ce schéma local d'accueil de la petite enfance dont nous avons porté l'exigence lorsque nous étions ensemble dans l'opposition, Madame le Maire d'alors s'en souvient certainement.

Nous sommes maintenant passés du constat des besoins à la réalisation et je m'en réjouis d'autant que ce schéma n'est pas un vœu pieu parce qu'il est bien chiffré et inscrit dans la programmation budgétaire, il trouve donc là la traduction de nos engagements collectifs.

Je ferais toutefois une observation en lien avec la politique de l'éducation nationale dont nous débattons tout à l'heure. Nous ne souhaitons pas que la politique volontariste que nous menons pour l'accueil de la petite enfance serve d'alibi ou soit annulée par le retrait de l'éducation nationale dans la scolarisation des enfants de 2 ans en classe maternelle.

Nous affirmons que les 2 politiques sont complémentaires en faveur de la réussite scolaire et éducative pour les générations futures. Les amiénois, je pense, ne comprendraient pas que les efforts qu'ils consentent, à la fois pour créer des places de crèches et pour moderniser les écoles, soient ainsi mis à mal par des choix politiques contraires de la part du Ministre de l'éducation nationale.

**MME BERGER :** Moi aussi, je ne peux que me réjouir de ce schéma qui existe, qui développe l'offre de places en crèches et qui montre la qualité qui a été retenue mais peut être pas assez, c'est ce que je voulais faire remarquer parce qu'il y a aussi, quand même, une offre dans le service de garde collectif public par le personnel qui est très importante et je ne doute pas que la Mairie d'AMIENS aura à cœur de ne pas suivre complètement les dernières lois projetées, notamment sur la réduction des personnels qualifiés par nombre d'enfants. Ce n'est peut être pas assez mis en valeur dans ce schéma départemental.

Pour reprendre la façon de dire d'un certain collectif qui s'est monté à ce propos, je ne voudrais pas que les petits amiénois, alors que ce n'est pas du tout notre idée, soient simplement mis à la consigne.

**MME DEBEAUVAIS :** Je rejoins les deux dernières interventions et je vais compléter ma demande. Je pense que les propositions formulées dans ce projet sont très positives et répondent certainement aux attentes des parents mais nous devons cependant continuer ce regard au suivi éducatif en école maternelle.

Je souhaiterais, dans ce sens, que les élus qui siègent en maternelle actuellement soient mis au courant des propositions de mouvements des personnels municipaux travaillant dans les établissements que nous suivons avant toute décision municipale.

Nous ne pouvons pas, je pense, nous cantonner au besoin matériel des écoles et nous désintéresser des besoins éducatifs des enfants et des parents. Je souhaite donc le maintien des ATSEM, voire leur augmentation, pour répondre aux charges existantes et répondre à l'avenir éducatif des enfants.

**M. DEMAILLY :** On aura l'occasion de débattre surtout sur les moyens que retire l'éducation nationale mais ça c'est le vœu en fin de séance.

**M. THOREL :** Nous nous associons à cette démarche quand bien même on pourrait toujours faire plus, je trouve que c'est ambitieux et même si vous pouviez éventuellement reprocher qu'elle ne fut pas faite assez auparavant, l'analyse est fine et la proposition est pertinente et correspond vraisemblablement aux besoins qui émanent de la part de la population.

Notre groupe s'associe donc à cette démarche qui me semble à la fois subtile, intelligente et qui correspond aux besoins.

Bien sûr, il y a un vœu à la fin dont on discutera mais d'emblée je peux vous dire que je ne partage pas, en tout cas avec l'État, les dispositifs qui consisteraient à affaiblir la possibilité et la qualité de l'accueil des enfants au niveau de la petite enfance. C'est un point qui me semble important, je pense que là, c'est une erreur de perception et quand bien même ici ou là, si c'est un pays qui est en déficit et qui doit chercher des

économies, on ne peut pas économiser sur l'accueil de la petite enfance, sur leur formation qui les prédisposent à certainement plus de réussite comme cela a été indiqué tout à l'heure.

**M. FOUCAULT :** Notre groupe votera pour aussi. Le schéma est intéressant, il est un peu desservi par une forme un peu technocratique mais les interventions ont montré qu'en réalité il y avait pas mal de politique dedans. Sans doute que les outils de démocratie locale que vous avez mis en place auraient pu, peut être, davantage mobiliser, cela dit, il n'est pas trop tard et le projet appelle justement, je pense, un concours peut être un peu différent des outils de démocratie locale d'une ville au-delà de ceux qu'essaient de mettre en place les différentes structures.

Une remarque qui se veut simplement constructive et notamment pour des élus municipaux, il me semble qu'elle est importante, je pense qu'il y a quand même une faiblesse, c'est que le volet évaluation est absent. Là non plus, je pense qu'il n'est pas trop tard puisque le schéma se met en route et fait des propositions nouvelles mais je pense que c'est quelque chose que les services, avec votre aide, pourraient développer de manière à ce que le Conseil Municipal puisse avoir une vision quand même objective au fil du temps sur ce schéma.

**M. DEMAILLY :** Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**19 – ACCUEIL D'ENFANTS HANDICAPÉS. CLASSE D'INTEGRATION SCOLAIRE (CLIS). ÉCOLE PETIT SAINT-JEAN. CONVENTION.**

**MME LEPRESLE :** Il s'agit d'une convention entre l'Éducation Nationale et l'Externat Médico-Éducatif Henry DUNANT et la Ville d'AMIENS qui permet l'accueil dans l'école et pendant la restauration scolaire d'enfants handicapés qui présentent des troubles importants des fonctions cognitives.

Les enfants sont accompagnés d'un éducateur spécialisé de l'Externat Médico-Éducatif Henry DUNANT.

Je vous propose d'approuver la convention correspondante.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**



**20 – PROJET ÉDUCATIF GLOBAL. ASSOCIATION ACOUZIC. TRIBUNE D'EXPRESSION MUSICALE. SUBVENTION. CONVENTION.**

**M. RAÏS** : Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Éducatif Global, je vous propose de passer une convention avec l'association ACOUZIC afin de mettre en œuvre une tribune d'expression musicale libre à destination des jeunes de moins de 25 ans.

Une subvention de 30 000 € serait allouée.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**21 – CESSIION DE DÉLAISSÉ D'ALIGNEMENT. PARCELLE SISE RUE D'AUSTRALIE, SECTION VP N°415.**

**MME GRAUX** : Je vous propose de céder à M. PLAYE et M<sup>me</sup> BANC qui habitent 206 rue du Faubourg de Hern une bande de terrain communale qui forme un délaissé d'alignement qui se trouve à l'arrière de leur propriété au prix de 20 € le m<sup>2</sup>.

La recette à prévoir serait de 320 €.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**22 – PARCELLE COMMUNALE 2 ROND POINT FERNAND LÉGER, SECTION MS N°367. DÉSFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET CESSIION.**

**MME GRAUX** : Je vous propose de désaffecter et de déclasser, avant versement au domaine public communal, la parcelle d'une surface de 43m<sup>2</sup> située en face du n°2, rond point Fernand Léger.

A l'issue, je vous invite à la céder à M. et M<sup>me</sup> GERIN au prix de 7 € le m<sup>2</sup>.

La recette s'élèverait à 301 €.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**23 – ASSOCIATION LA BRIQUETERIE. CONVENTION. JARDIN AU BOUT D'LA RUE.**

**M. RAÏS** : Je vous propose d'approuver la convention qui fixe les modalités d'utilisation et de mise à disposition du terrain concerné par le projet « Le jardin du bout d'la rue », lequel est mis à disposition de l'association la Briquetterie afin de développer un jardin partagé sur le quartier d'Elbeuf Lescouvé.

#### **INTERVENTIONS :**

**MME HAÏCHEUR :** C'est un jardin qui fonctionne très bien, qui crée une véritable animation dans le quartier. Il s'agit d'un jardin temporaire alors je me dis qu'il serait intéressant de pouvoir poursuivre cette expérience et j'espère qu'on arrivera à soutenir cette association et cette action en particulier pour la poursuite de cette expérience avec les habitants.

**M. DEMAILLY :** Il y a une réflexion en cours pour voir (lorsque le pont sera fait) quels espaces pourraient être utilisés.

**M. THOREL :** Ici, ça a quand même été quelque chose qui a permis à la fois d'expliquer le projet que vous aviez d'extension du boulevard de Strasbourg et il y a une population qui, quelquefois, est éloignée de problématiques architecturales qui a trouvé là un sens, au niveau du jardin, dans les échanges qui pourraient se faire. C'est-à-dire que, non seulement ils pourraient retrouver éventuellement leur place ici mais peut être ailleurs quand il y a un autre projet (je pense à la Citadelle ou autre) et leur action permet de populariser l'idée même d'un changement profond dans un quartier.

**M. DESJONQUÈRES :** L'origine du projet, c'était d'ouvrir le débat avec les artistes, impliquer les habitants dans le devenir de leur quartier et je crois que, dans les sites futurs qui pourraient être investis par l'association la Briquetterie, il y a tout le secteur de la rue Antoine de St Just, tout le secteur de l'arrière de la caserne Friant qui n'est pas terminé et où les artistes aimeraient impliquer les habitants et aller défricher ces espaces là pour préparer le développement à venir de ces sites.

**M. DEMAILLY :** Je pense aussi que c'est exemplaire et on est tous attentifs à ce qui est proposé et réalisé.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**24 – CIRQUE D'AMIENS. DÉNOMINATION DES SQUARES EST : ARLETTE GRUSS, OUEST : ANNIE FRATELLINI.**

**M. RAÏS :** Issue d'une famille légendaire du monde du cirque, Arlette GRUSS est venue jouer régulièrement dans le cirque Jules Verne. Ces souvenirs ont été très importants pour elle et, dès 1986 date de la création du cirque Arlette GRUSS, elle a décidé de toujours présenter ses spectacles sur la piste du cirque d'AMIENS plutôt que de monter son chapiteau, ceci en hommage à ses parents.

En 2001, à la demande de Catherine TASCIA, elle fait partie du Comité de pilotage de l'année des arts du cirque. A ce titre, elle défendra auprès du Ministre la rénovation du cirque d'AMIENS par la Ville.

Lors de l'inauguration en 2004 à l'issue des travaux, elle en sera nommée marraine et installe alors son siège social à AMIENS rue Victor Hugo.

Décédée en 2006, il vous est proposé de faire apposer une plaque et de nommer le square Est, côté restaurant La Coupole, « Square Arlette GRUSS ».

Equitablement, il est proposé de rendre hommage à une autre grande famille du cirque et de dénommer le square Ouest « Square Annie FRATELLINI », celle-ci ayant largement contribué à la naissance de notre école de cirque dans les années 80.

#### **INTERVENTION :**

**M. THOREL :** Juste une petite remarque, un tout petit point d'histoire. Il est vrai qu'Arlette GRUSS m'avait accompagné voir la Ministre Madame TASCIA, c'était aussi pour installer le siège social d'Arlette GRUSS, c'était un acte très important à ce moment là qui permettait de déclencher l'aide de l'État dans la rénovation du cirque.

Je trouve donc que le choix d'Arlette GRUSS et d'Annie FRATELLINI, qui ont concouru au fait d'animer et de donner vie au cirque au travers des activités circassiennes, est une très bonne idée.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### ***25 – GROUPEMENT DE COMMANDES. FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATÉRIAUX D'EXTRACTION. DÉFINITION DE BESOINS.***

**M. RAÏS :** Je vous propose d'approuver les besoins de la Ville d'AMIENS en matière de fourniture de matériaux d'extraction.

Le minima serait fixé à 15 600 € HT et le maxima à 62 400 € HT.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### ***26 – SQUARE LUDIQUE DU VIEIL ÉTOUVIE. SUBVENTIONS AU TITRE DE LA PACTE ET DE L'ANRU.***

**M. RAÏS :** Le projet de réhabilitation du square ludique du vieil Étouvie entre dans le cadre de la politique territoriale mise en œuvre par le Conseil Général pour la période 2009-2011, il peut donc bénéficier d'une participation au titre de la PACTe.

Par ailleurs, il peut également bénéficier d'une participation au titre de l'ANRU qui correspond à une prise en charge globale de 50% du coût total du projet hors taxe.

La participation de la Ville d'AMIENS s'élèverait à 68 672 €, ce qui représente la moitié du coût du projet hors taxe (49 933 €), montant auquel s'ajoute le portage de la TVA (19.339 €).

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

#### **27 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ AMIÉNOISE DE STATIONNEMENT (S.A.S.).**

**MME WADLOW :** Les dispositions réglementaires prévoient que tout délégataire doit produire annuellement un rapport d'activités sur la gestion, la qualité de service et les comptes de l'exercice y afférents.

En application de la convention générale de stationnement passée entre la Ville d'AMIENS et la Société Amiénoise de Stationnement en date du 30 mai 1991 et de son avenant en date du 13 mai 1992, la Société Amiénoise de Stationnement, filiale à 100% de Vinci Park, assure la gestion et l'exploitation des parkings Halles et Hôtel de Ville.

Cette convention d'exploitation est de type concession et rentre dans le cadre des délégations de service public. A ce titre et chaque année, la S.A.S remet à la Collectivité, au plus tard le 31 mai, le rapport d'activités des deux parcs ainsi que le compte d'exploitation de la délégation de service public.

Le rapport d'activités ainsi que les comptes ont été présentés à la Commission consultative des services publics locaux. Je vais vous donner les principaux éléments de ce rapport et vous dispenser de sa lecture intégrale.

#### **Le parking de l'Hôtel de Ville**

Ce parc d'une capacité de 120 places comporte 80 places publiques exploitées par la SAS. Il est ouvert au seul stationnement horaire du lundi au samedi, de 7h30 à 21h30. Il est géré à distance à partir du parking des Halles.

Fréquentation/Recettes : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, une nouvelle grille tarifaire a été mise en place à compter de cette date. Le coût des trois 1<sup>ères</sup> heures de stationnement est linéaire sur la base d'un euro de l'heure.

En 2009, 90 199 sorties payantes ont été comptabilisées, soit une baisse de 4,09 % par rapport à l'année 2008 mais la recette générée par ce stationnement s'est élevée à 218 593 €, soit une hausse de 12,34 %.

L'augmentation des recettes est le fruit, à la fois de la hausse des tarifs mais également de l'allongement de la durée moyenne du stationnement hors abonnement qui est passée de 2h18 minutes à 2h25 minutes.

### Le parking des Halles

Ce parking, qui a une capacité de 538 places, est libre d'occupation pour les visiteurs horaires et également pour les abonnés.

Là aussi, une nouvelle grille tarifaire a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'heure de stationnement, précédemment à 50 cts est passée à 60.

La tarification des abonnements a également évolué passant de 583 à 615 € pour un abonnement annuel permanent.

Le nombre de visiteurs en 2009 a été de 154 229, soit une baisse de 4,88 % par rapport à 2008. Le nombre d'abonnements, toutes cartes confondues, a baissé de 9,4% pour s'établir à une moyenne mensuelle de 245 abonnements.

Par contre, la recette là aussi, tous titres confondus, a augmenté de 17,53% pour passer à 219 504 €. La recette des abonnements, elle, a augmenté de 5%.

L'augmentation des recettes s'explique par les mêmes phénomènes que pour le parking de l'Hôtel de Ville : une augmentation des tarifs et un allongement de la durée moyenne de stationnement.

La recette globale s'établit à 445 481 €.

Je vous remercie sachant que l'on ne délibère pas, que c'est une information.

### INTERVENTIONS :

**M. MAISSE :** C'est juste par rapport à la hausse des tarifs. Je crois que l'objectif, c'est de faire en sorte que les gens utilisent plus les parkings souterrains. Tout à l'heure, on parlait du fait que l'on supprime des places de stationnement avec sans doute aussi pour objectif que les personnes aillent se garer dans les parkings souterrains. Aussi, je trouve un petit peu contradictoire le fait que l'on veuille que les gens aillent en parking souterrain, dans un lieu sécurisé, et d'augmenter les tarifs. Je ne sais pas quel moyen on pourrait avoir pour, au moins, maintenir les tarifs tels qu'ils étaient.

**MME WADLOW :** Juste dire qu'il n'y a pas de causalité entre la variation de la fréquentation et la hausse des tarifs.

Globalement, l'année 2009 est une année où l'on a connu une baisse de fréquentation de l'ensemble des parkings, y compris des parkings qui n'ont pas été affectés par les mouvements sociaux qu'on a connus puisque les deux parkings qu'on évoque n'étaient pas gérés par la même société à ce moment là.

En 2010, inversement, on constate une hausse très importante de fréquentation, là aussi dans l'ensemble des parkings.

Il y a parfois des variations de fréquentations que les spécialistes eux-mêmes ne s'expliquent pas. On sait par exemple que sur 2010, alors que globalement l'année a connu de fortes augmentations de fréquentations, on a eu un mois de décembre catastrophique qui a fait évidemment s'effondrer les chiffres du fait de la météo. Il y a des éléments extérieurs qui influent sur la fréquentation des parkings.

Je rappelle que les tarifs des parkings d'AMIENS, que ce soit en fréquentation horaire ou en abonnement, font vraiment partis des tarifs les plus bas de France et sont, sans conteste, les plus bas de cette catégorie de taille de ville.

**28 – ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION DESTINÉS AUX PERSONNELS DES EHPAD. DON À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC MÉDICO-SOCIAL D'AMIENS.**

**MME THÉROUIN :** Dans la gestion du risque sanitaire, nous avons doté la Ville d'AMIENS d'équipements de protection (masques, etc.), notamment pour faire face au virus A/H1N1 qui a eu cours l'année dernière.

Compte tenu du changement de statut des EHPAD et de la nature particulière du matériel acquis, je vous propose d'en faire don à l'établissement public médico social d'AMIENS qui assure désormais la gestion de ces établissements.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**29 – SYNDICAT DES COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES. MARCHÉ DE PLEIN VENT. CONVENTION. SUBVENTION ANNÉE 2011.**

**M. MÉHIMMÉDETSI :** Afin de promouvoir les marchés de plein vent sur le territoire communal et de soutenir les commerçants non sédentaires de la Somme, je vous propose de leur allouer une subvention correspondant à 11% du montant des recettes des droits de places pour les marchés précités.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **30 – DÉNOMINATION DU SQUARE RUE OCTAVE TIERCE.**

**MME MARSEILLE :** L'action mémoire constitue un axe important de la politique municipale. Aujourd'hui, nous tenons à rendre un vif hommage aux victimes de la rafle du 04 janvier 1944 au cours de laquelle 24 amiénois d'origine juive furent arrêtés par la Gestapo puis déportés vers le camp d'extermination d'Auschwitz par le convoi 66 du 20 janvier 1944.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de dénommer le square jouxtant la rue Octave Tierce près de la Citadelle « Square du souvenir de la rafle du 04 janvier 1944 ».

Je vous remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **31 – QUESTIONS ORALES.**

**M. DEMAILLY :** J'ai reçu un vœu.

*Monsieur le Maire passe la parole à Marion LEPRESLE.*

#### **> Éducation Nationale – Suppression de postes**

**MME LEPRESLE :** C'est un vœu qui dénonce la politique gouvernementale irresponsable en matière d'éducation jeunesse.

Nos enfants représentent l'avenir de notre pays, la qualité du service public d'éducation apparaît donc comme un enjeu fondamental et nul ne saurait le contester. Or, force est de constater que le Gouvernement n'a de cesse de s'y attaquer, obnubilé qu'il est par des économies à court terme basées sur des principes purement politiques et idéologiques.

Prônant des objectifs comptables, il démantèle petit à petit l'ensemble de nos services publics et particulièrement celui de l'éducation et ce, tout en se retirant massivement des projets ou contrats locaux comme on le voit par exemple au niveau de la Politique de la Ville en diminuant de quasiment 30% ses subventions aux associations.

Pendant ce temps, notre municipalité s'attache, elle, à construire une ville solidaire, responsable, soucieuse de sa jeunesse et de son avenir.

C'est pourquoi, depuis notre arrivée, nous avons mis en œuvre une politique audacieuse en la matière, déterminés à y allouer les moyens nécessaires pour répondre à l'ambition qui est la nôtre et qui est retranscrite dans notre projet éducatif global.

Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises, dans un contexte de crise, il semble en effet plus que jamais nécessaire d'accorder un caractère prioritaire à l'éducation et à l'épanouissement de notre jeunesse.

La politique d'augmentation de l'offre de places en crèches, le programme de rénovation profonde et durable des écoles et les activités périscolaires que nous développons vont dans ce sens et sont la preuve de notre volonté.

Nous avons ainsi voté en 2009 une autorisation de programme de travaux de 35 ME pour réaliser ces travaux majeurs dans nos écoles sans oublier les projets de construction, réhabilitation, extension de Marcel Follet, Lorraine Morvan, Bords de Somme, Brassens les Saules.

En 2010, nous avons consacré 9 ME à la petite enfance.

Nous redoublons d'efforts pour mettre en œuvre les différents projets visant la jeunesse et qui s'avèrent être de véritables succès comme les quais des jeunes ou les week-end de la mobilité.

Malgré toute notre détermination, malgré toutes les alertes et les vœux que nous avons pu formuler ici même, le Gouvernement reste sourd et persiste à mener une politique particulièrement néfaste, rétrograde et en totale contradiction avec la politique de réussite éducative que nous développons.

En modifiant la réglementation relative aux établissements et services d'accueil de jeunes enfants dans le but de diminuer le personnel encadrant, le Gouvernement fait l'abandon d'une politique publique de la petite enfance de qualité et accélère l'ouverture totale à la concurrence privée.

En menaçant l'accueil des enfants de 2 ans dans les écoles maternelles, le Gouvernement renvoie encore une fois les parents vers le marché privé ou vers les crèches dont il entrave le bon fonctionnement.

En faisant le choix du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, il entraîne la suppression de 16 000 postes dans l'éducation nationale cette année dont une dizaine dans notre ville alors que nos effectifs d'élèves sont stables voire en augmentation, il met en péril notre système éducatif.

En supprimant massivement les décharges des directeurs d'écoles, il compromet le dialogue jusqu'alors instauré entre ces mêmes directeurs et les parents d'élèves, le suivi administratif et, plus largement, toutes les tâches qui incombent à leur fonction.

En supprimant encore les postes d'enseignement spécialisé des RASED qui accompagnent les enfants les plus en difficultés afin qu'ils puissent mener une scolarisation normale, ce Gouvernement poursuit sa politique de sédentarisation, soit sa politique de disparition des RASED.



En assouplissant la carte scolaire dans les collèges et les lycées, il met en péril l'avenir des établissements de quartiers qui sont déjà en difficultés et qui ont donc besoin du plus grand soutien.

C'est pourquoi je vous propose le vœu suivant :

*« Le Conseil Municipal d'Amiens, réuni le 31 mars 2011, s'oppose aux propositions irresponsables de suppressions de postes dans notre ville et demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de revenir sur ses intentions.*

*Il dénonce la logique purement politicienne pratiquée par le Gouvernement en annonçant ces suppressions au lendemain des cantonales.*

*Il dénonce la politique de suppression de postes des enseignants du RASED qui aident les enfants en difficulté à poursuivre un cursus régulier de scolarisation.*

*Il dénonce la suppression des décharges des directeurs, dans les réseaux ambition réussite en particulier, leur empêchant ainsi d'exercer pleinement leur fonction et notamment le dialogue avec les parents d'élèves.*

*Il dénonce les mesures adoptées, comme l'assouplissement de la carte scolaire dans les collèges et les lycées, qui mettent en péril le fonctionnement et l'avenir même des établissements situés dans des quartiers en difficulté.*

*Il dénonce la politique de petite enfance du gouvernement qui dégrade la qualité d'accueil des crèches, se désengageant progressivement et renvoyant les parents vers les collectivités ou vers les structures privées. »*

#### INTERVENTIONS :

**M. THOREL :** C'est dommage parce qu'on est loin de la subtilité (de tout à l'heure) d'analyse et de pertinence concernant la petite enfance.

Ici une obnubilation politique en fait presque oublier, avec cette obsession sur les postes, que quand même il est encore un autre élément mais qui ne figure même pas ici, ce sont les suppressions de classes. Nous sommes contre les suppressions de classes, nous l'avons déjà dit.

Nous sommes pour le maintien de postes, voire davantage de postes là où il le faut, dans les écoles où les élèves de classes sont les plus en difficultés, un transfert qui peut se faire à partir des villes qui, elles, ont la chance d'avoir une réussite scolaire. Si, ici on est plus en difficultés, qu'on en réclame plus.

On peut déplorer le RASED mais ça me semblerait plus subtil si on n'avait pas supprimé le CLÉA (Contra Local d'Éducation Artistique) dont AMIENS a fait exemple en France et

qui, en binôme avec un enseignant et 50 artistes amiénois qui intervenaient dans les écoles, favorisait la réussite scolaire. De ce point de vue, le tremplin culture qui était fait pour les élèves les plus en difficultés, supprimez... ça donnerait un peu plus de crédit à ce moment là plutôt que de se plaindre sur le pôle national.

C'est tellement politique que je vais ajouter quelque chose qui va vous faire rire. Aujourd'hui, vaut-il mieux être fonctionnaire : en France, celle de Sarko, de droite ou fonctionnaire en Espagne, celle de Zapatero ? Parce que c'est intéressant, on supprime des postes en France, un pays de droite...

*Plusieurs élus interviennent dans la salle*

**M. THOREL :** Non, j'irai jusqu'au bout, comme ça va jusqu'à l'ironie et au sarcasme, on peut s'amuser à ça...fonctionnaire en Espagne, pas seulement les suppressions de postes, on baisse les primes, on baisse les salaires, on licencie, et quand à la retraite des non fonctionnaires, c'est 67 ans. Est-ce qu'on a envie d'être socialiste aujourd'hui à AMIENS ou alors, pour l'instant, même si on se plaint des suppressions de postes, on pourrait tenter de résoudre les problématiques nationales, de se battre ici pour qu'on puisse rétablir des postes et allonger des postes et développer des postes là où les écoles sont en difficultés. C'est notre position à nous, groupe Indépendant, elle l'est depuis des années, les démarches que l'on faisait auprès de l'Académie, c'était déjà ça.

On peut comprendre des suppressions de postes. Vous n'allez pas nous dire là aujourd'hui que les grands ténors nationaux des socialistes sont là en train de dire « On retourne à la retraite à 60 ans, on va réembaucher tous les fonctionnaires ». Allons donc ! Faut arrêter avec ce cinéma là. Nous sommes ici des Conseils Municipaux, nous avons une responsabilité municipale, nous n'avons pas de responsabilité nationale donc c'est du vent quand on avance ça ! Suppressions de postes, oui, mais surtout suppressions de classes, vous n'y pensez même plus aux suppressions de classes, c'est déjà expurgé, c'est quand même un peu dommage.

Donc, la tonalité qui est très politique sur cet ensemble là, c'est comme si le but était d'avance d'essayer de faire que nous soyons obligatoirement dans l'opposition, c'est-à-dire les méchants, les suceurs de sang qui font qu'on est là en train d'abattre les fonctionnaires, non mais attendez...ce n'est pas ça et c'est dommage parce qu'il y a vraiment là deux façades, il y en a une extrêmement municipale, très intelligente, qui est menée par les projets qui étaient avancés tout à l'heure par Marion LEPRESLE et puis là, on a l'impression d'être en campagne présidentielle ! On est municipaux, on n'est pas députés ! Alors il y a un moment où je suis dépité, je suis dépité par une démarche comme celle-ci.

**M. FOUCAULT :** Il y a parfois une obsession à chaque Conseil Municipal à trouver ce que le Gouvernement fait mal que vous en oubliez quelquefois des choses très bien pour notre agglomération et, Monsieur le Maire d'ailleurs, qui vous touchent de près. Donc, je

profite... vous me pardonnerez cette légère digression puisque ça touche quand même la formation... de parler de recherche.

J'ai été très surpris qu'il n'y ait pas un vœu ce soir (mais je pense que ça sera rattrapé dans les publications municipales) sur le très beau projet qu'a gagné l'Université de Picardie Jules Verne il y a une semaine puisque vous savez que l'un des principaux laboratoires de l'Université de Picardie a déposé un projet de niveau mondial appelé « laboratoire d'excellence » sur la question du stockage des batteries.

Le Gouvernement proposait, pour l'ensemble des projets, un milliard d'euros... enfin, c'est un milliard d'euros de capital et après, chaque année, les laboratoires qui seront choisis recevront une partie des intérêts.

Il y avait une compétition redoutable qui a mis en émoi l'ensemble des chercheurs français pendant plusieurs semaines. Notre Université n'est pas petite mais on sait que ce n'est pas non plus la plus grande et que ce n'est jamais simple de trouver sa voie dans ce type de compétition.

La semaine dernière, la Ministre Valérie PÉCRESSE a annoncé que le laboratoire de l'Université de Picardie Jules Verne serait choisi comme laboratoire d'excellence ainsi qu'un certain nombre d'autres laboratoires français mais dans le cadre d'une concurrence où il y a eu beaucoup de déçus (si vous surfez un peu sur internet vous verrez des grandes universités, comme Nantes notamment, qui ont été très déçues du résultat).

Je pense qu'on peut s'en réjouir et puis ça permet de faire une transition avec le 1<sup>er</sup> sujet dont tout le monde se réjouit sur la Citadelle mais, évidemment, il faut un lien entre la forme et le fond. L'essentiel de la formation c'est bien le fond, c'est bien la recherche, on pourrait avoir le plus beau campus du monde à la Citadelle que ce n'est pas ça qui fera forcément venir des chercheurs.

En tous cas, quand il y a des bonnes nouvelles comme ça, je pense qu'il faut en parler. Je ne suis pas sûre que la presse locale (mais ça m'a peut être échappé) en a beaucoup parlé mais bon, voilà. Je ne comptais pas en parler mais comme il y avait un vœu qui était très défavorable au Gouvernement et qu'il y a eu des annonces qui ont été faites qui étaient très favorables pour Amiens et sa Métropole, je crois que c'était important de le signaler, il s'agit du laboratoire du professeur TARASCON, bien entendu mais je crois que, au-delà de son laboratoire, il met en valeur tout ce que fait l'Université de Picardie Jules Verne dans ses autres laboratoires et dans ses tentatives aussi pour améliorer la réussite universitaire. Merci.

**M. DEMAILLY :** Je vous remercie et je trouve que vous ne manquez pas de toupet ! Vraiment ! Je vous trouve assez extraordinaire parce que ce laboratoire de Jean-Marie TARASCON est effectivement un laboratoire de grande qualité et ce sont d'abord les universitaires, et j'en fais partie, qui ont travaillé, y compris sur ce thème, qui ont fait de cette Université, d'abord une Université d'excellence dans un certain nombre de

domaines, avec des pôles de compétitivité pour lesquels vous ne vous êtes pas beaucoup battus.

**M. FOUCAULT :** C'est faux, j'étais au Cabinet du Ministère de l'Équipement à l'époque. Les deux projets qu'on a pu avoir sur AMIENS étaient sur l'intervention directe de Gilles DE ROBIEN.

**M. DEMAILLY :** Laissez-moi terminer. Vous ne vous êtes pas beaucoup battus et ils se sont faits grâce au travail des universitaires, y compris de ceux qui ont su constituer les équipes, y travailler et faire cette reconnaissance. Je pense quand même que je connais un peu le dossier dans ce domaine là.

**M. FOUCAULT :** J'ai dit à un moment que vous ne le connaissiez pas ?

**M. DEMAILLY :** Je vous trouve vraiment gonflé parce que... et je vais laisser la parole à Didier CARDON sur ce dossier... je crois que je suis un peu discret et modeste et je n'aime pas parler du travail que j'ai pu accomplir en tant qu'universitaire.

Si je n'ai pas parlé de ce dossier, c'est parce que je respecte le fait que j'attends que ce soit l'Université qui fasse une conférence de presse et qui annonce ce succès. Il appartient à l'Université de parler de ce projet.

Je me réjouis de ce projet, quant à savoir maintenant ce que l'État apportera réellement sur ce projet, nous en reparlerons parce que, que ce soit sur ce projet ou sur d'autres, il ne suffit pas de donner des labels, ensuite il faut participer au financement.

Je dis que vous êtes gonflé sur ce point parce que, pour l'instant, les seuls qui aient fait un acte concret, ce sont les collectivités locales. J'ai écrit à Madame PÉCRESSE il y a déjà près d'une année pour lui signifier que bien entendu, je souhaitais que ce projet se réalise, que je mettais ce terrain à disposition gratuitement pour construire ce laboratoire et que je souhaite que ce laboratoire soit financé. Pour l'instant, ceux qui ont répondu, ce sont les collectivités. Nous attendons réellement la participation de l'État sur la construction d'un bâtiment qui fera environ 25 M€.

Je me réjouirais d'apprendre de vous le montant en M€ qu'apportera le CNRS qui va trouver un bénéfice à ce projet qui est d'abord le succès des universitaires, et d'abord le succès de tous ceux qui ont travaillé depuis des décennies pour que cette université existe et quand je dis ça, je rends hommage à tous les Présidents de l'Université qui, depuis des décennies, se sont battus pour, au sein de cette Université, faire en sorte que des lieux d'excellence et de compétitivité soient connus.

Alors que vous veniez ce soir nous donner des leçons... Nous agissons ! Vous parlez !

**M. FOUCAULT :** Je vous trouve bien susceptible, vous êtes le seul à avoir compris mon intervention comme ça, je pense y compris dans votre majorité.

**M. DEMAILLY :** Je ne vous ai pas interrompu, je vous ai laissé parler jusqu'au bout, respectez moi aussi dans mes propos.

Je dis simplement que vous « noyez » par des choses qui ne sont pas votre travail mais qui sont le travail d'universitaires. Je crois que vous n'avez pas bien compris le projet de vœu de ma collègue. L'Inspecteur d'Académie doit fermer plusieurs dizaines de postes dans l'Académie. Sur AMIENS, il a choisi de diminuer par deux les décharges de tous les directeurs des écoles maternelles de toutes les zones d'éducation prioritaire d'AMIENS. Ce sont 17 directeurs d'écoles qui vont voir leur décharge baisser alors qu'on sait que, dans ces écoles maternelles, la relation entre les parents et les enseignants est essentielle. Il supprime 17 décharges supplémentaires parce que, dans ces zones, au lieu d'avoir un quart de décharge, ils en avaient la moitié. Il supprime brutalement 17 décharges de directeurs d'écoles maternelles, toutes dans les zones d'éducation prioritaire, que ce soit à Sud Est, que ce soit à Étouvie, que ce soit sur le Nord d'AMIENS. Vous trouvez que ce n'est pas important, vous nous parlez d'Espagne et d'autres choses.

2<sup>ème</sup> chose : Il supprime les postes de RASED, il continue de les massacrer, 5 postes y compris dans les écoles à Elbeuf, sur le Nord et sur Étouvie, là où on a besoin de ces enseignants spécialisés pour les enfants qui sont en difficultés.

Vous parlez d'autres choses, vous vous attribuez...comme si c'était à vous d'annoncer cela...alors qu'il appartient à l'Université de le faire et vous êtes véritablement en train de vouloir dévier le débat. Restons en aux faits de ce vœu, parlons de la destruction des écoles maternelles sur AMIENS au moment où nous investissons, où nous refaisons des travaux, où nous construisons des écoles maternelles, y compris celle que vous avez voté tout à l'heure, à Sud Est, que vous aviez prévu, que nous réalisons. Arrêtez de dire, en défendant ce Gouvernement...les électeurs auront effectivement l'occasion de s'exprimer là-dessus, je crois qu'ils se sont déjà exprimés récemment...

**M. FOUCAULT :** Vous avez le monopole des bonnes nouvelles sur AMIENS alors. Quand quelqu'un se permet d'en donner une, ça ne vous plait pas. Il suffit de regarder le visage de vos collègues pour voir qu'il n'y a pas une personne qui a compris mon intervention comme vous. Vous êtes d'une susceptibilité que vous regretterez ce soir chez vous.

**M. DEMAILLY :** Je ne suis pas susceptible, je dis simplement que la qualité de l'Université, j'y ai contribué, beaucoup y ont contribué...

*Monsieur le Maire est interrompu par Monsieur FOUCAULT.*

**M. DEMAILLY :** S'il vous plaît, je ne vous ai pas interrompu.

**M. FOUCAULT :** Oui mais enfin ça fait 20 minutes que vous parlez pour dire des contre-vérités, je peux vous interrompre. Vous reprendrez le texte de mon intervention et je pense que quand vous la relirez, en aparté derrière une porte, vous me direz « Marc, je suis allé un peu trop loin parce que tu n'as pas dit ça ».

**M. DEMAILLY :** Vous démontrez simplement que je ne suis pas quelqu'un qui a l'autoritarisme de mes prédécesseurs puisque je ne vous ai pas coupé le micro, or il m'est arrivé dans le passé d'en être victime.

J'ai toujours été très clair sur ce qui a été fait pour l'Université, y compris depuis quelques décennies, sur AMIENS.

**M. FOUCAULT :** Qui a dit le contraire ?

**M. DEMAILLY :** Ce soir, vous parlez d'un dossier sur lequel il ne vous appartient pas de vous exprimer, il appartenait au Président de l'Université de le faire.

**M. FOUCAULT :** Le Président, il a fait un communiqué. Vous avez peut être trop de travail, vous ne l'avez pas vu mais demandez à Monsieur CARDON si il n'est pas au courant.

**M. DEMAILLY :** Écoutez, nous travaillons, les collectivités et d'autres, sur ce projet depuis plus d'un an. Je dis simplement que ce soir, pour éviter de parler des suppressions de postes de votre Ministère, vous nous parlez d'autre chose, une chose à laquelle vous semblez vous attribuez une forme de mérite comme si vous y étiez pour quelque chose.

**M. FOUCAULT :** N'importe quoi !

**M. DEMAILLY :** Ce soir, on est là pour défendre nos écoles maternelles et défendre les écoles en particulier des zones d'éducation prioritaire. Je répète que l'Inspecteur d'Académie s'apprête à supprimer 17 décharges de directeurs qui permettent d'avoir des relations de qualité entre les parents des zones d'éducation prioritaire et les enseignants de ces écoles. C'est un scandale et je souhaitais ce soir qu'on le dénonce. C'est de ça qu'il faut parler ce soir. Si vous ne voulez pas en parler, eh bien vous faites des conférences de presse sur ce que vous voulez mais, ce soir, le point important c'est ce vœu et tous ceux qui ne voteront pas ce vœu, c'est parce qu'ils justifient les

suppressions de moyens dans les écoles maternelles de nos zones d'éducation prioritaire.

**M. CARDON** : Monsieur FOUCAULT a souhaité parler de ce dossier... D'abord, ça a été dit, un satisfécit pour les universitaires et quand on connaît l'histoire de ce dossier, c'est un merveilleux exemple des lois de décentralisation puisque Monsieur TARASCON, quasiment, c'est le Conseil Régional, sous l'autorité de Walter AMSALLEM en 86, qui l'a fait venir.

Ce laboratoire a été porté à un taux de financement qu'on avait calculé, il y a quelques années, de manière complètement indécente, c'est-à-dire 70% Collectivités, 30% État, et on est dans la recherche, c'est-à-dire complètement en dehors de toute considération, de toute compétence transférée donc c'est un bel hommage qui est rendu et moi, je suis comme Monsieur le Président, Madame PECRESSE a déjà eu sa page entière dans le Courrier Picard, à deux reprises il y a eu des interventions, l'annonce a été faite et dès qu'il a fallu rentrer dans les négociations (il faut un peu d'argent...28 pour l'investissement immobilier et 22 pour le matériel), l'enthousiasme était un peu retenu.

Donc, très bien qu'on ait été retenu, c'est une très bonne nouvelle, il y en a une 3<sup>ème</sup>, sur AMIENS ça bouge à l'Université, il y a la Citadelle, il y a ça et il y a la rénovation des laboratoires de santé, là encore du fait du Conseil Régional, des collectivités qui se mobilisent de manière exemplaire. La Citadelle, on est à 75% de financement des collectivités territoriales donc si ça bouge, c'est parce qu'on bouge, c'est clair.

Et puis, je vais faire comme vous mais le lien inverse, on reste dans une région, Monsieur FOUCAULT, où on est encore à 45% de moins d'accès aux études supérieures (donc à l'Université) que dans la moyenne des régions françaises et ça, ça commence à l'école maternelle, à l'école primaire et au collège.

Les chiffres éducatifs à AMIENS sont bonifiés par un fait magique puisque c'est sur AMIENS que vous avez toutes les options particulières en Lycée donc les résultats sont globalement bons mais quand on regarde les chiffres de la population d'AMIENS, on a sur certaines zones des chiffres qui ressemblent à ceux de l'Aisne.

Allez toucher à ces structures, à la relation entre le Directeur et les parents, allez toucher à la carte scolaire quand, il y a 6 ans, on a inauguré le collège Arthur Rimbaud puis, 2 ans après, le collège César Franck...Aujourd'hui, un collège construit par les collectivités territoriales avec votre argent, prévu pour 600 élèves compte 350 élèves du fait, en partie, de la suppression de la carte scolaire.

Tout ça, ce sont des décisions que les populations, les collectivités ne peuvent plus supporter et je pensais quand même qu'il y avait des gens qui croyaient en l'éducation nationale et qui pouvaient au moins, dans un Conseil Municipal, dire « Stop, vous êtes allés trop loin dans une logique comptable ». On supprime un départ en retraite sur deux et quand on supprime un départ en retraite sur deux dans ce pays, il y a une majorité

d'enseignants dans la fonction publique donc, si on veut y arriver, il n'y a pas d'autres solutions que de taper dans l'école. Dans les lycées, les options de la réforme ne seront pas assurées normalement, les classes, on vous demande de les regrouper, on va mettre des L avec des S et des ES. Tout ça n'a plus de sens et, en tout cas, ça ne prépare pas l'avenir et c'est ce qui nous préoccupe comme conseiller municipal d'AMIENS avant tout et même si il y a de bonnes nouvelles, celle là en est une très mauvaise pour l'avenir.

**M. DEMAILLY :** Je crois que chacun s'est exprimé. Il y a les gens qui souhaitent qu'on dénonce ou pas une politique de l'éducation nationale, vous avez le droit de parler d'autre chose, c'est votre droit....Je me réjouis, on est quand même très concerné puisqu'on travaille sur ce dossier depuis pas mal de temps et depuis des décennies pour moi-même donc vraiment, sur ce dossier là, je dis simplement qu'il est trop facile de parler de ça pour ne pas parler du dossier dont il est question ce soir.

Il y a eu la présentation de Marion LEPRESLE, ce qui justifie son texte. Le texte du vœu, ce n'est que la partie que vous avez reçue par mail et c'est sur ce vœu que je vous demande de voter. Vous avez eu ce vœu, comme je m'y étais engagé il a été mis en ligne hier à 12h et quelques.

**M. FOUCAULT :** Juste une minute simplement pour regretter votre intervention puisque, vous regarderez le texte, mon intention n'était absolument pas celle que vous dénoncez. Mon objectif, et notamment à travers l'excellente présentation, le choix de Renzo Piano, etc. était de souligner simplement pour une fois une nouvelle chose de très bien qui se passait à AMIENS.

**M. DEMAILLY :** On fera un débat si vous voulez sur l'enseignement supérieur...

**M. FOUCAULT :** S'il vous plaît, je veux juste finir puisque vous savez très bien (vous l'avez vécu pendant des années, c'est pour ça que je me suis permis aussi de prendre la parole) que les sujets de recherche parfois sont compliqués, ils ne sont pas connus du grand public, ils ne sont pas toujours connus des amiénois et c'est important (lorsqu'il y a une compétition importante qui se passe et qu'on est lauréat, que c'est dû effectivement aux universitaires qui se sont battus sur ce sujet depuis des années) qu'à travers un Conseil Municipal, on soit aussi un petit peu tous le porte-voix.

J'avais été simplement un peu surpris, comme vous, mais je sais que les sujets de recherche, c'est vraiment compliqué, ça embête les gens, ce sont des mots compliqués...donc je regrette votre intervention.



**M. DEMAILLY :** Écoutez, vous aviez l'occasion (à la limite lorsqu'on parlait de la Citadelle) d'intervenir sur cette question là, vous ne l'avez pas fait, je pense que vous le faites effectivement fort à propos pour vous, pour noyer le poisson (pour avoir une expression vulgaire).

**MME LECLERCQ :** Explication de vote. Je vais expliquer pourquoi nous votons contre ce vœu : parce qu'il est polémique, imprécis, confus. Inutilement polémique parce que le temps, en ce moment, est à la concertation pour les postes et parce que vous oubliez aussi qu'il y a quand même des ouvertures de classes comme au Petit St Jean, 2 à St Roch, à Beauvillé, à Sagebien, à Delpech, dans d'autres aussi. Il est imprécis sur les RASED parce que vous oubliez volontairement les politiques d'accompagnement scolaire qui ont été renforcées. Confus, parce que vous avez mélangé des sujets qui n'ont rien à voir comme les crèches.

**M. DEMAILLY :** Vous soutenez la politique du Gouvernement, vous supprimez les milliers de postes de fonctionnaires, les choses sont très claires ! Je me réjouis, les amiénois apprécieront. Je suis heureux de votre vote contre parce que ça signifie un soutien à la politique nationale de ce Gouvernement en supprimant des postes de l'éducation nationale. Très bien, les choses sont claires !

Quels sont ceux qui sont contre ce vœu ?

**OBSERVATIONS :** Mmes Johanna BOUGON, Brigitte FOUÉ, Nedjma BEN MOKTHAR (pouvoir à Mme FOUÉ), Nathalie le CLERCQ, Isabelle GRIFFOIN (pouvoir à M. NÉMITZ), Marie-Thérèse THIBAUT et MM Bernard NÉMITZ, Jean-Claude OGER, Frédéric THOREL votent contre.

**M. DEMAILLY :** Voilà, l'ensemble de l'opposition ! Les choses sont claires ce soir.

**M. THOREL :** Vous ne reprenez jamais les propositions qui sont faites, on veut davantage de postes nous, pas seulement le rétablissement !

**M. DEMAILLY :** Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

**OBSERVATION :** M. Marc FOUCAULT ne prend pas part au vote.

**M. DEMAILLY :** Quels sont ceux qui sont pour ?

**ADOPTÉ**

*La séance est levée à 21h09*

Le Président de séance,



Gilles DEMAILLY